Nations Unies S/PV.4296

Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4296e séance
Vendredi 16 mars 2001, à 11 heures
New York

Président :	M. Yel'Chenko	(Ukraine)
Membres :	Bangladesh	M. Ahsan
	Chine	M. Shen Guofang
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Cooney
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Touré
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Yap
	Tunisie	M. Ben Mustapha

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2001/218)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

01-28982 (F)

La séance est ouverte à 11 heures.

Adieux à l'Ambassadeur Saïd Ben Mustapha

Le Président (*parle en anglais*) : En ce début de séance, je voudrais, au nom du Conseil, exprimer notre gratitude et notre reconnaissance à l'Ambassadeur Saïd Ben Mustapha, dont la mission à New York prendra fin bientôt. L'Ambassadeur Ben Mustapha a servi son pays avec un grand dévouement. En tant que représentant de la Tunisie au Conseil de sécurité, il a montré son attachement à la cause de la paix mondiale et aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Grâce à sa perspicacité et à sa profonde maîtrise des affaires internationales, en particulier en Afrique et au Moyen-Orient, et à ses talents de diplomate, illustrés par la manière dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité durant le mois de février, l'Ambassadeur Ben Mustapha a apporté une importante contribution aux travaux du Conseil. Nous lui souhaitons plein succès dans ses tâches futures.

M. Ben Mustapha (Tunisie) : Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer mes remerciements les plus sincères pour les paroles très aimables que vous m'avez adressées au moment où ma mission au Conseil de sécurité touche à sa fin.

Mes remerciements vont également à votre délégation et à tous mes collègues, les membres du Conseil présents et ceux ayant quitté l'année dernière le Conseil. Je vous remercie pour la coopération, la compréhension et l'esprit d'amitié qui ont marqué et qui marquent encore notre travail commun pour la cause de la paix et de la sécurité dans le monde. J'ai partagé avec vous, mes chers collègues et amis, des moments parmi ceux les plus marquants dans ma longue carrière au service de la diplomatie de mon pays, des moments qui, j'estime, constituent également des points saillants dans la carrière de tout représentant à cet important organe.

En effet, le Conseil de sécurité crée l'histoire, et nous en sommes partie. J'ai eu l'honneur, le privilège et évidemment la responsabilité de représenter mon pays à cet organe, et j'ai contribué, avec vous, à l'examen de nombreux et importants dossiers, à la recherche de solutions aux diverses questions dont le Conseil est saisi. Je voudrais réitérer aux membres du Conseil et au Secrétariat ma haute appréciation pour la coopération et le soutien qu'ils ont accordés à ma délégation et à moi-même lors de la présidence, par la Tunisie, du Conseil, le mois dernier.

Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, vous-même et votre délégation, pour le travail remarquable que vous accomplissez ce mois-ci, mois riche en activités. Je vous souhaite plein succès. Les propos aimables que vous m'avez adressés dépassent sans aucun doute ma personne et s'adressent également à ma délégation et à mon pays, la Tunisie. Je voudrais vous assurer, Monsieur le Président et chers collègues, les représentants, de la coopération continue de la délégation tunisienne dans l'accomplissement de votre noble tâche commune. Je vous souhaite plein succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Ben Mustapha des paroles aimables qu'il a adressées aux membres du Conseil de sécurité.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2001/218)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Suède, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Turquie et de la Yougoslavie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mladenović (Yougoslavie) prend place à la table du Conseil; M. Nesho (Albanie), M. Sotirov (Bulgarie), M. Schori (Suède), M. Čalovski (ex-République yougoslave de Macédoine) et M. Göktürk (Turquie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Hans Haekkerup, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Haekkerup à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, document S/2001/218.

Le Conseil de sécurité va entendre un exposé de M. Hans Haekkerup, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Au nom du Conseil, je voudrais souhaiter la bienvenue au Représentant spécial. Monsieur, vu qu'il s'agit de votre première intervention au Conseil en votre qualité, je voudrais vous féliciter de votre récente accession à vos nouvelles fonctions. J'ai le plaisir de rappeler qu'au mois de janvier, le Conseil avait unanimement salué votre nomination par le Secrétaire général.

M. Haekkerup (*parle en anglais*) : Je vais me concentrer sur les domaines d'activité clefs de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), et sur les défis qui restent à relever dans la mise en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai fixé les priorités suivantes pour guider les travaux de la Mission. La première priorité consiste à mettre en place un cadre juridique en vue de l'autonomie provisoire, préalable à la tenue d'élections dans l'ensemble du Kosovo. La deuxième priorité est de renforcer le système de maintien de l'ordre et l'appareil judiciaire, et la troisième consiste à créer les conditions préalables à une croissance économique autonome en assurant une stabilité fiscale et budgétaire globale. Ces trois éléments sont, bien sûr, reliés entre eux et nous devons nous y attaquer simultanément. Un des éléments importants consiste à tenter d'engager la République fédérale de Yougoslavie dans une coopération substantielle et constructive sur les questions qui préoccupent les deux parties.

Comme le Conseil de sécurité l'a reconnu il y a un an, fournir aux Kosovars un plan politique menant vers une autonomie provisoire et mettre en place les institutions qui assureront l'autonomie substantielle de la province après la tenue d'élections à l'échelle du Kosovo sont les éléments clefs qui permettront à la MINUK de poursuivre sa mission. Ces éléments correspondent strictement à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Immédiatement après mon arrivée, j'ai donc accéléré le processus consistant à définir le cadre juridique de l'autonomie provisoire, ce qui constitue un pas important dans cette direction. Le 6 mars, j'ai créé un groupe de travail composé d'experts juridiques internationaux et kosovars, dont notamment des représentants des principaux groupes ethniques. Ce groupe de travail est chargé de mettre au point la structure des institutions futures de l'autonomie provisoire au Kosovo. Il déterminera clairement les compétences et les pouvoirs qui seront transférés, et ceux qui demeureront sous le contrôle du Représentant spécial du Secrétaire général, et ne traitera donc pas des questions de souveraineté. Conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, le cadre juridique ne traitera ni ne préjugera du règlement politique définitif sur le statut du Kosovo.

Rechercher un engagement actif et constructif de la part des Kosovars dans la définition du cadre juridique est la seule façon de garantir que le processus aussi bien que son résultat seront fructueux. C'est précisément la raison pour laquelle je note avec regret que le membre représentant les Serbes du Kosovo s'est retiré du groupe de travail. Pour les Serbes du Kosovo, la pleine participation à ce processus et aux élections prochaines sera décisive pour déterminer s'ils s'intégreront pleinement à la société kosovar. Cette participation ouvrira la voie à l'amélioration de la situation en matière de sécurité, qui constitue une condition préalable au retour, à grande échelle, des personnes déplacées. Néanmoins, l'élaboration du cadre juridique se déroulera comme prévu, et je poursuivrai les

consultations avec les représentants des Serbes du Kosovo et avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie.

Je tenterai de recueillir un accord aussi grand que possible en menant des consultations intensives avec les Kosovars et la communauté internationale mais, en fin de compte, il n'y aura probablement pas de consensus, et une décision devra être prise. Cette décision relèvera de ma compétence.

Les niveaux de violence au Kosovo continuent d'être élevés, ce qui est inadmissible. La situation générale en matière de sécurité ne s'est pas améliorée au cours des deux derniers mois. En particulier, la violence ethnique est élevée et la population albanaise du Kosovo doit appuyer activement les mesures visant à y mettre fin.

Il est nécessaire de renforcer les institutions chargées du maintien de l'ordre. Nous prévoyons de réunir la police et les institutions judiciaires, qui formeront un nouveau volet unique au sein de la MINUK. Cette mesure permettrait de garantir une meilleure utilisation des ressources et une coordination plus étroite, et elle améliorerait la capacité de la Mission de lutter contre la criminalité.

L'appareil judiciaire compte maintenant 400 juges locaux, mais la qualité des juges et leurs préjugés ethniques laissent beaucoup à désirer. Par conséquent, 12 juges internationaux et cinq procureurs ont été nommés, et ils s'occupent des cas de nature particulièrement délicate ou de ceux où il pourrait y avoir un préjugé ethnique de la part des juges locaux. Cependant, il est évident qu'il faut davantage de juges et de procureurs internationaux. La MINUK travaille actuellement à en déterminer le nombre exact.

Pour ce qui est du maintien de l'ordre, le niveau d'appui actuel de la police de la MINUK doit être maintenu, et il faut fournir au service de police du Kosovo une gestion et une formation adéquates, en plus de renforcer ses capacités, dans le but d'accroître aussi bien la quantité que la qualité des agents de ce service.

Dans le domaine économique, il y a eu des progrès importants dans l'achèvement de la phase d'urgence de reconstruction du Kosovo et pour orienter l'économie vers un développement durable à long terme. La MINUK a récemment pris des mesures importantes dans ce domaine également. La mise en place d'un environnement commercial favorable au marché s'est trouvée au premier plan de nos efforts. Des règlements ont été adoptés pour établir un régime juridique et réglementaire favorable à la création de nouvelles entreprises, tout en fournissant, aussi bien aux investisseurs locaux qu'étrangers, des garanties juridiques cruciales.

Les finances publiques du Kosovo vont également dans la bonne direction. On s'attend à ce que les recettes intérieures augmentent, passant de 50 % à 68 % du budget consolidé du Kosovo en 2001. Une dépendance accrue à l'égard de sa propre productivité et de ses propres ressources pour obtenir des revenus, et un développement économique sain, sont des éléments importants pour assurer le fonctionnement des institutions publiques dans le cadre de l'autonomie substantielle.

Le taux de chômage est extrêmement élevé, et la situation économique pour une grande partie de la population demeure très sombre. Il est impératif que la communauté internationale maintienne son niveau d'engagement financier dans un avenir prévisible.

Un élément important de la stratégie de la MINUK est l'amélioration des relations entre Belgrade et Pristina. Il est de la plus grande importance de faire des progrès dans ce domaine, non pas simplement pour le Kosovo, mais également pour la stabilité de toute la région des Balkans.

Il est crucial que Belgrade élabore une nouvelle politique à l'égard du Kosovo. La communauté internationale doit continuer d'appuyer politiquement l'établissement d'un dialogue constructif avec la République fédérale de Yougoslavie sur la question du Kosovo. Belgrade ne doit pas simplement dire ce qu'il faut; Belgrade doit faire ce qu'il faut.

Pour établir un dialogue constructif et pragmatique, il convient d'ouvrir un bureau de liaison de la MINUK à Belgrade, et j'ai entamé ce processus. Des contacts quotidiens et une collaboration étroite sont nécessaires dans un certain nombre de domaines, et sont bénéfiques tant pour la République fédérale de Yougoslavie que pour le Kosovo.

Le Parlement de la République fédérale de Yougoslavie a adopté une loi sur l'amnistie. Bien qu'il s'agisse d'une mesure positive qui était nécessaire depuis longtemps, seule une infime partie des prisonniers albanais du Kosovo sont touchés par cette loi, et près de 500 continuent d'être détenus dans des prisons en

Serbie. Au Kosovo, on estime donc que c'est « trop peu, trop tard ». Belgrade devrait transférer tous les détenus à la MINUK, et leur cas devrait ensuite être examiné en fonction des normes internationales.

À Mitrovica, les structures parallèles de sécurité doivent être abolies. La MINUK et la Force au Kosovo (KFOR) travaillent maintenant en étroite collaboration avec les dirigeants politiques des deux parties, afin de trouver une solution aux problèmes liés aux Serbes du Kosovo qui «surveillent» des ponts.

La direction démocratique à Belgrade envoie des signaux positifs mais n'a pas encore pris suffisamment de mesures concrètes. Pour faire progresser le processus de normalisation, Belgrade doit envoyer deux messages clairs : un premier qui s'adresserait aux Albanais du Kosovo et qui leur dirait qu'il y a un nouveau gouvernement démocratique à Belgrade qui est prêt à prendre les mesures nécessaires afin de normaliser les relations entre Belgrade et Pristina; et l'autre qui serait adressé aux Serbes du Kosovo et qui leur assurerait que leur avenir est au Kosovo et qu'ils devraient prendre part aux structures mises en place pour gouverner cette région.

Outre les priorités que j'ai énoncées, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) est confrontée à des problèmes de sécurité à l'extérieur du Kosovo.

Même s'ils ne font pas partie de mon mandat, les événements qui ont lieu dans la vallée de Presevo ont une incidence directe sur la stabilité interne du Kosovo et sur son processus politique. La MINUK appuie fermement l'intervention de la communauté internationale ainsi que son soutien en faveur d'un règlement politique négocié qui permettrait d'abolir la zone de sécurité terrestre.

Les actes des extrémistes dans l'ex-République yougoslave de Macédoine ont un effet déstabilisateur sur la région. Il s'agit, avant tout, d'un problème interne mais il est important que la KFOR et la MINUK aident le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine à résoudre les problèmes immédiats, notamment par la fermeture de la frontière. Toutefois, la mesure consistant à fermer les postes de frontières de Blace et Globocica ne règle pas le problème et est inadmissible.

Les attaques terroristes contre le convoi hebdomadaire se dirigeant de Nis vers le Kosovo central prouvent que des extrémistes continuent de tenter de saper le processus visant à assurer la coexistence entre les Albanais et les Serbes du Kosovo. Il convient donc de déployer tous les efforts possibles afin de marginaliser les éléments qui souhaitent déstabiliser la région tout en garantissant les droits fondamentaux et la sécurité des populations qui s'y trouvent.

En conclusion, nous devons faire avancer le processus. La création d'un climat plus sécuritaire passe par l'établissement d'une autorité autonome provisoire en élaborant un cadre juridique suivi, en tant voulu, d'élections dans l'ensemble du Kosovo, et non pas le contraire. Cela implique, premièrement, le renforcement des politiques et procédures de maintien de l'ordre, de la qualité et de l'efficacité de l'appareil judiciaire afin de mieux combattre le crime organisé ainsi que ceux qui souhaitent déstabiliser le Kosovo. Deuxièmement, l'engagement des autorités de Belgrade dans un dialogue constructif sur des considérations pratiques qui intéressent le Kosovo et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie.

C'est en gardant ces priorités à l'esprit, et conformément à la résolution 1244 (1999), que la MINUK continuera de déployer tous ses efforts afin d'établir la paix et l'autogestion démocratique et d'assurer une prospérité croissante au Kosovo.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Haekkerup de son exposé. Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Lavrov (Fédération russe) (*parle en russe*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup, de son exposé.

Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général de son rapport. Les évaluations et conclusions du rapport et de l'exposé que nous venons d'entendre nous permettent d'examiner la situation au Kosovo et autour de la province sous tous ses angles et de déterminer les nouvelles mesures à prendre pour appliquer la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité dans son intégralité.

Nous souhaitons rendre hommage au travail accompli par M. Haekkerup et le personnel de la mission de l'ONU qu'il dirige pour rétablir la normalité dans la province. Nous n'ignorons pas qu'une situation fort difficile a été léguée à M. Haekkerup par son prédécesseur. Les premières mesures qu'il a prises nous permettent néanmoins d'espérer qu'il sera en mesure de

redresser la situation en ce qui concerne l'application de la résolution 1244 (1999), eu égard notamment à une coopération constructive avec le Conseil de sécurité et l'établissement d'une coopération étroite entre la présence internationale et les autorités yougoslaves.

Nous notons les mesures prises afin de mettre en place, à Belgrade, un bureau pour la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et nous sommes convaincus que la MINUK et la République fédérale de Yougoslavie continueront d'oeuvrer ainsi afin de renforcer leur coopération mutuelle. Nous désirons, à cet égard, attirer l'attention sur une phrase du rapport du Secrétaire général et que nous jugeons incorrecte sur les plans factuel et politique. Selon cette phrase, au paragraphe 64 du document S/2001/218, on assisterait seulement aux « premiers signes de l'engagement du nouveau Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie à l'égard de la résolution 1244 du Conseil de sécurité » (S/2001/218, par. 64).

Cette évaluation, à notre avis, ne correspond pas à la réalité. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'apporter à cette salle la preuve que nous ne venons pas d'observer les premiers signes de l'engagement du nouveau Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie à l'égard de la résolution 1244 (1999). En fait, nous avons tous connaissance des nombreuses mesures prises par le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie afin d'appliquer cette résolution. Ces mesures furent prises dès l'époque du précédent dirigeant de la MINUK, par le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie, du temps où M. Kouchner était le Représentant spécial de la MINUK. Ces mesures n'avaient cependant rencontré aucun écho.

De nombreux problèmes importants demeurent entiers mais cela n'est pas imputable à un manque de coopération de la partie yougoslave dans l'application de la résolution 1244 (1999). Je pense en particulier à la question des accords sur le statut de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et de la MINUK, lesquels doivent être signés entre les éléments de la présence internationale et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie. Cette absence d'accords est contraire à la pratique de l'ONU en la matière. De même, une solution appropriée n'a pas été trouvée afin d'accomplir les tâches stipulées dans la résolution 1244 (1999) qui prévoient de créer les conditions nécessaires à un retour en toute sécurité et à la réinstallation des Serbes et des autres représentants de la population non albanaise dans la province.

Nous invitons les dirigeants de la MINUK à résoudre avec pondération, et en coopération avec Belgrade, l'ensemble des problèmes liés à la préparation et à la tenue d'élections générales au Kosovo. Il est essentiel de mettre en place des conditions propices à assurer l'expression véritablement démocratique de la volonté de toutes les communautés ethniques de la région afin qu'elles puissent participer équitablement aux nouveaux organes provisoires de l'autorité autonome du Kosovo.

Une hâte excessive à tenir ces élections avant même que le processus de retour des réfugiés n'ait acquis un caractère irréversible et que la sécurité de tous les habitants de la région ne soit assurée ne ferait que renforcer le caractère monoethnique du Kosovo ainsi que les tendances nationalistes régionales, particulièrement dans les localités peuplées principalement d'Albanais. Ceci ne concernerait pas seulement le Kosovo mais également l'extérieur de la province.

Nous avons fréquemment dit qu'avant même la campagne électorale, il importe de jeter toute la lumière sur la notion de large autonomie du Kosovo au sein de la République fédérale de Yougoslavie conformément à la résolution 1244 (1999). Selon nous, c'est justement ce que la MINUK essaie de faire en préparant le cadre juridique des futurs organes provisoires de l'autorité autonome du Kosovo.

S'agissant du cadre juridique, une concertation ne saurait se limiter aux différents groupes à l'intérieur du Kosovo mais doit également inclure Belgrade. Nous estimons que le simple fait de tenir les autorités de la République fédérale de Yougoslavie informées de ce processus est manifestement insuffisant.

Je voudrais également faire remarquer que le rapport du Secrétaire général affirme que le Représentant de la communauté des Serbes du Kosovo s'est retiré du groupe de travail chargé d'élaborer un cadre juridique conformément aux instructions de Belgrade. En fait, cette affirmation ne correspond pas à la réalité car celle-ci est beaucoup plus compliquée que cela. Je n'entrerai pas dans les détails mais je voudrais simplement souligner que, dans tous les cas, la participation des Serbes du Kosovo au groupe de travail est indispensable afin que l'on entende leur voix.

Le texte final du cadre juridique doit être approuvé par le Conseil de sécurité, qui devrait également décider du moment où se dérouleront les élections. À cet égard, je voudrais rappeler la proposition que nous avons faite d'envoyer au Kosovo une mission du Conseil de sécurité. Cette dernière se rendrait également à Belgrade et, si les conditions de sécurité le permettent et que les autorités yougoslaves soient d'accord, elle pourrait aussi visiter la région de Presevo. À notre avis, cette mission serait très utile si elle se déroulait avant que ne soit prise la décision concernant le cadre juridique et avant les élections. Nous saurions gré à M. Haekkerup de nous donner, s'il le pouvait, ses vues sur la question, notamment pour ce qui est des dates possibles de cette mission.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation dans la zone de sécurité du sud de la Serbie, et c'est pourquoi nous nous félicitons des accords conclus entre le commandement de la Force de sécurité internationale au Kosovo (KFOR) et la Yougoslavie sur les arrangements relatifs au retour des unités de l'armée et de la police yougoslaves dans cette zone de sécurité. Nous remarquons aussi qu'en même temps, la KFOR renforce son contrôle sur la frontière administrative entre le Kosovo et le secteur kosovar de la frontière entre la Yougoslavie et la Macédoine. À notre avis, l'ensemble de ces mesures permettra de mettre fin aux activités illicites des combattants albanais armés. D'ailleurs, la décision de faire revenir les unités armées yougoslaves dans la zone de sécurité montre que l'on reconnaît, quoique de manière un peu tardive, que l'on ne peut assurer une sécurité fiable dans la région sans la participation directe des autorités yougoslaves.

Nous espérons que dans cette situation explosive, les Albanais de Presevo qui se sont engagés à observer ce cessez-le-feu respecteront strictement leur engagement en la matière. On établirait ainsi des conditions favorables à la mise en oeuvre du programme conçu pour régler la crise dans le sud de la Serbie, comme l'ont proposé conjointement le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie et celui de la Serbie.

Les derniers événements au Kosovo et au-delà de ses frontières indiquent que les extrémistes albanais comptent qu'en se livrant à des actes de provocation et en exacerbant les tensions dans la région, ils pourront réaliser par la force leurs aspirations nationalistes. Nous nous félicitons des mesures qui ont été prises, mais nous voudrions de nouveau souligner qu'il faut non seulement faire cesser les actes commis par ces combattants, mais aussi fournir une évaluation publique des actes terroristes et des appels à la provocation que lancent périodiquement les dirigeants albanais du Kosovo. Nous demandons aux dirigeants de la MINUK d'appeler l'attention sur la nécessité de faire cette évaluation des tentatives visant à enflammer la ferveur nationaliste. Nous devons tous tirer la leçon du fait déplorable que les dirigeants albanais du Kosovo ferment les yeux sur les tendances séparatistes.

Nous attendons des dirigeants de la MINUK qu'ils prennent, en coopération avec la KFOR, des mesures supplémentaires en vue de parvenir à une démilitarisation complète des anciens combattants de l'ex-Armée de libération du Kosovo (ALK), afin que les structures dites post-ALK ne puissent plus avoir d'incidences sur la situation politique. Il faut aussi mettre fin aux transports illicites d'armes. La résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité continue d'être d'actualité, car elle interdit de tenter d'introduire des armes au Kosovo. Malheureusement, ces activités se poursuivent. Il ne faut pas oublier, bien sûr, que les armes utilisées pour attiser la violence dans la vallée de Presevo et en Macédoine viennent du Kosovo. Tout le monde le sait.

Nous sommes convaincus que les activités de la MINUK et de la KFOR doivent se poursuivre et s'intensifier. Il importe d'arrêter l'expansion du terrorisme que pratiquent les extrémistes albanais, sinon la communauté internationale devra tout simplement faire face à l'explosion d'une nouvelle crise régionale encore plus destructrice. Nous pensons que le Conseil de sécurité, conformément à son mandat, doit suivre de très près ces menaces contre la paix et la sécurité internationales émanant de la région, et qu'il doit être en mesure de prendre les mesures nécessaires. En tout cas, nous appuyons la présence internationale dans ses efforts visant à appliquer la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, étant entendu, bien sûr, qu'un solide système de sécurité dans les Balkans doit reposer sur le respect total de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières de tous les États de la région.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais saluer le Représentant spécial, M. Haekkerup, qui s'adresse au Conseil de sécurité pour la première fois. Il peut compter sur le plein appui de mon gouvernement durant cette mission difficile.

Nous sommes évidemment très préoccupés par la violence dans la région, violence susceptible de perturber et de saper ce qui a été accompli ces dernières années au prix d'un engagement politique et financier important. Personne dans cette salle ne saurait tolérer la violence, et personne ne doute de l'importance de l'état de droit. Nous continuons de croire que la grande majorité des Kosovars albanais rejettent la violence et s'intéressent davantage, comme ce devrait être le cas, à des questions pratiques de gouvernance, questions que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a abordées avec succès au cours des 18 premiers mois de son mandat.

S'agissant de la communauté albanaise, nous devrions faire l'éloge des particuliers, des intellectuels et des dirigeants du Kosovo, tels que Vetan Surroi, qui rejettent la violence et appuient le processus démocratique. Nous devons vivement critiquer ceux qui restent silencieux face aux meurtres d'innocents ou, pire encore, laissent entendre que la violence est acceptable. Ces derniers ne doivent avoir aucune illusion sur le mal provoqué, et le tort qu'ils portent aux aspirations des Albanais du Kosovo et d'ailleurs est pratiquement irrévocable. Personne n'ignore, bien sûr, que pour la première fois, le long de la frontière macédonienne, des coups de feu ont été échangés entre les forces américaines de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et certains de ces violents extrémistes. Cela nous préoccupe vivement.

Mon gouvernement a été encouragé par le fait que Skopje et Belgrade ont fait montre de retenue face à cette violence, ainsi que par la réaction du Premier Ministre du Gouvernement albanais, M. Meta, qui a condamné avec une extrême fermeté la violence en Macédoine. Mon gouvernement continue d'encourager les principaux dirigeants du Kosovo à condamner la violence sans équivoque et à user de leur influence pour tenter d'y mettre fin.

Nous notons les récentes déclarations du Président de la Ligue démocratique du Kosovo, M. Rugova, et du Président du Parti démocratique du Kosovo, M. Thaci, qui ont condamné les combats en Macédoine, mais cela ne suffit pas. Ces déclarations sont accompagnées d'articles dans les journaux de ces partis et d'autres partis politiques qui qualifient tous ceux qui critiquent les auteurs de violences de traîtres à la cause albanaise. Cela doit cesser car c'est une attitude irresponsable. Ceux qui aspirent à des postes de responsabilité au Kosovo doivent limiter l'influence des extrémistes et les isoler. Ils ne représentent pas les aspirations kosovars, cela doit être clair.

Ma délégation pense en fait qu'une grande partie de cette violence s'explique par l'activité criminelle organisée et j'espère que le Représentant spécial fera de ce problème l'une de ses priorités. Mon gouvernement a appuyé la lutte contre le crime organisé et nous sommes tout à fait prêts à offrir davantage de ressources pour intensifier les efforts de la MINUK dans ce domaine. Nous espérons que la MINUK et la KFOR mettront tout en oeuvre pour arrêter les quelques personnes qui prétextent de nobles motifs politiques pour cacher leur comportement criminel.

Nous pensons que la MINUK devrait dès que possible faire le nécessaire pour organiser la tenue d'élections dans l'ensemble du Kosovo dans le courant de l'année. On a beaucoup parlé des conditions nécessaires à la tenue d'élections et nous sommes d'accord en ce qui concerne la nécessité d'un cadre juridique pour le gouvernement autonome transitoire, la nécessité d'un enregistrement de toutes les minorités et la nécessité de normes minimales de sécurité. Toutefois, nous ne sommes pas d'accord pour dire que toutes ces conditions doivent être remplies avant qu'une date ne soit fixée. Nous pensons au contraire que si l'on fixe une date, la communauté internationale et les Kosovars seront galvanisés et avanceront sur ces questions difficiles.

Dans ce contexte, nous sommes prudents en ce qui concerne la proposition d'une mission de suivi du Conseil de sécurité au Kosovo qui ne devrait être considérée que dans le contexte juste, avec des objectifs clairs et au bon moment. Nous ne souhaitons pas qu'une telle mission ne dérange la MINUK alors que les événements dans la région se compliquent et que la situation est tendue ni qu'elle complique les efforts déployés par ceux qui s'efforcent de trouver une solution à ces problèmes dans la région.

Nous appuyons pleinement les efforts déployés par la MINUK pour améliorer ses relations avec Belgrade et nous espérons que son bureau dans cette ville sera doté d'effectifs au complet. Il est évident que l'évolution politique en Yougoslavie au cours de l'année écoulée a complètement changé la situation sur le terrain mais ceci ne change en rien les dispositions de la résolution 1244 (1999). Les autorités yougoslaves n'interviennent pas particulièrement dans la prise de décisions qui relèvent fondamentalement de la MINUK

et du Secrétaire général et qui concernent le passage du Kosovo à l'autonomie.

Toutefois, il est clair qu'on ne peut pas nier que Belgrade doive être informée. Si je parle de cela, c'est parce que cette question est liée à la participation – ou plutôt, malheureusement à la non-participation des Serbes du Kosovo aux activités du groupe de travail sur le cadre juridique et même dans les gouvernements municipaux où ils ne représentent pas une majorité. Nous n'admettons pas que l'on établisse un lien entre le rôle joué par Belgrade et la participation des Serbes du Kosovo. Si le Gouvernement yougoslave souhaite sincèrement renouer le dialogue avec les dirigeants albanais, il encouragera sûrement les Serbes du Kosovo à participer à la constitution de ces structures pour confirmer leur ferme intention de mettre pleinement en oeuvre la résolution. Il est certain que la loi d'amnistie adoptée en Yougoslavie a constitué une première étape importante pour instaurer les conditions qui appuieront ce processus et nous espérons que Belgrade fera en sorte de régler le problème des Albanais du Kosovo qui restent en détention.

M. Levitte (France) : Monsieur le Président, je souhaite compléter par quelques commentaires, à titre national, l'intervention que le représentant permanent de la Suède prononcera au nom de l'Union européenne.

Je tiens d'abord à saluer le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup, dont c'est la première visite à New York dans le cadre de ses nouvelles fonctions. Dès son arrivée à Pristina, M. Haekkerup s'est investi dans l'importante mission qui lui a été confiée : la poursuite de la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) sous tous ses aspects. Qu'il soit assuré de nos encouragements et de tout notre soutien dans l'accomplissement de son mandat.

Comme le Représentant spécial l'a souligné, la lutte contre les actes de violence, en particulier ceux qui sont motivés par la haine ethnique, constitue toujours une préoccupation centrale de la communauté internationale au Kosovo. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force au Kosovo (KFOR) se sont mobilisées, d'une manière coordonnée, pour faire face aux défis lancés par les extrémistes. Elles s'acquittent de leur mission avec courage et persévérance.

Toutefois, pour vaincre la violence, la MINUK et la KFOR ont aussi besoin de l'implication de la société kosovar tout entière. Il est indispensable que tous les responsables politiques de la province leur apportent un soutien actif et dénué d'ambiguïté. C'est en mettant un terme aux heurts ethniques, en garantissant le droit de tous à la sûreté et en développant un dialogue pacifique que les Kosovars réussiront à s'intégrer dans une Europe démocratique.

Nous saluons le processus engagé par le Représentant spécial du Secrétaire général pour définir les institutions de l'autonomie du Kosovo, comme le prévoit la résolution 1244 (1999). Nous souhaitons que des discussions approfondies soient menées avec les Kosovars. L'objectif est de les impliquer et de les amener à réfléchir sur le contenu de l'autonomie, y compris sur les aspects relatifs à la protection et au droit des minorités. Ce processus doit avoir pour contrepartie un engagement clair de leur part de respecter et de mettre en oeuvre toutes les composantes du contenu de l'autonomie. II importe que les représentants de toutes les communautés participent à ce processus, notamment les Serbes du Kosovo. Il faut parallèlement que Belgrade soit tenue informée.

S'agissant des élections générales au Kosovo, nous continuons d'être convaincus qu'elles seront utiles au processus démocratique et à l'autonomie substantielle telle que prévue par la résolution 1244 (1999), si les conditions suivantes sont réunies : premièrement, la définition précise des compétences et du mandat des organes qui vont être élus; deuxièmement, des conditions de sécurité satisfaisantes; troisièmement, la participation de toutes les minorités, notamment des Serbes, au scrutin. À cet égard, nous nous félicitons des récentes déclarations des autorités de Belgrade, M. Djindjic, M. Svilanovic notamment, sur la participation des Serbes au scrutin. Ces déclarations vont dans le bon sens.

Les élections pourront se tenir dès que ces éléments seront réunis. Vouloir fixer une date a priori serait prendre un risque. Nous faisons toute confiance au Représentant spécial du Secrétaire général pour prendre toutes les décisions appropriées et nous l'appuierons dans ce sens.

Les actes de déstabilisation qui sont orchestrés par des groupes armés extrémistes Albanais, aux alentours du Kosovo, ne sauraient être tolérés. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les actes de violence à la frontière nord de la Macédoine et dans la région de Tetovo. L'intégrité de la Macédoine doit être respectée. Nous ne pouvons accepter la volonté des extrémistes de modifier par la force les frontières entre

la Yougoslavie et la Macédoine, et notamment entre le Kosovo et la Macédoine. La politique de modération menée par les autorités de Skopje doit être soutenue. Il faut également que les Albanais de Macédoine se voient offrir toutes les perspectives politiques, dans le cadre constitutionnel actuel.

S'agissant de Presevo, nous nous félicitons de l'accord de cessez-le-feu conclu le 12 mars entre les forces armées yougoslaves et les groupes armés albanais. Nous appelons les parties à le respecter, et à engager rapidement un dialogue pour le règlement politique global et durable de la crise. La communauté internationale doit soutenir ce processus, en particulier par le renforcement de son assistance humanitaire, économique et sociale à la région. Des projets humanitaires sont déjà en cours de mise en oeuvre par l'Union européenne.

Le Conseil de l'Atlantique Nord a adopté le 9 mars une décision d'autorisation par étapes et sous conditions du retour des forces yougoslaves dans la zone de sécurité, avec l'intention, à terme, de la supprimer. Ceci va dans le sens que nous souhaitons. Nous nous félicitons qu'en application de cette décision, le Commandant de la KFOR ait autorisé le déploiement des forces yougoslaves dans la zone C/Est de la zone de sécurité, et que ce déploiement se soit déroulé sans incidents.

La mise en échec des extrémistes qui, au Kosovo et à sa périphérie, cherchent à assombrir les perspectives de la réconciliation, de la paix et du développement est un objectif partagé par toute la communauté internationale. Quelles que soient les causes dont ces groupes isolés se réclament, leurs actions violentes ne trouveront aucune tolérance auprès de notre conseil : la déclaration présidentielle qui sera lue tout à l'heure le marquera sans équivoque. M. Haekkerup pourra porter à tous les démocrates de la région notre message de solidarité.

M. Ben Mustapha (Algérie) : Je voudrais d'abord saluer la présence de M. Hans Haekkerup, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) parmi nous. Cette toute première visite qu'effectue M. Haekkerup au Conseil intervient à un moment particulièrement sensible de l'évolution de la situation au Kosovo et une phase cruciale dans la région. Nous lui adressons nos remerciements pour sa présentation claire et précise du rapport du Secrétaire général sur les activités de la MINUK qui fait état de progrès considérables et nous renseigne sur le long chemin qui reste à parcourir.

La réunion d'aujourd'hui est d'autant plus importante qu'elle s'inscrit dans le cadre des concertations entamées depuis le début du mois sur cette question. En effet, l'éclairage dont ont bénéficié les membres du Conseil, lors des visites successives du Secrétaire général de l'OTAN, du Premier Ministre de la République Fédérale de Yougoslavie ainsi que du Ministre des Affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine, auxquels s'ajoute aujourd'hui le rapport du Secrétaire général nous permet une évaluation d'ensemble de la situation et précise les priorités de l'action de la MINUK à court terme.

À cet égard, nous nous félicitons que M. Haekkerup s'est fixé la mise en place d'un cadre juridique en vue de la réalisation de l'autonomie provisoire préalable à la tenue d'élections générales dans l'ensemble du Kosovo, la poursuite de la mise en place d'un système efficace de maintien de l'ordre et la promotion d'un système judiciaire indépendant et impartial comme objectifs prioritaires pour les mois prochains.

La réalisation de ces objectifs nécessite l'engagement de toutes les communautés du Kosovo et une étroite collaboration avec toutes les parties concernées, notamment l'établissement d'un dialogue constructif avec le Gouvernement de Belgrade. À ce propos, nous nous félicitons de l'ouverture prochaine du bureau de la MINUK à Belgrade et considérons qu'une importante étape vient d'être franchie pour l'établissement de canaux de communications régulières en vue d'une coopération fructueuse entre la communauté internationale et la République fédérale de Yougoslavie.

Ma délégation salue les efforts tendant à l'élaboration du cadre juridique de l'autonomie substantielle, notamment la création d'un groupe de travail interne sur cette question. Nous sommes convaincus que la participation active de toutes les parties concernées est un facteur d'équilibre et un gage de succès de cette opération. Nous les appelons toutes à assumer leurs responsabilités et à coopérer dans le cadre de ce groupe en vue de l'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Il est également important d'assurer avec succès le déroulement de l'opération d'enregistrement des faits d'état civil. L'établissement de listes électorales exactes et com-

plètes pour les prochaines élections est une des clefs de succès de l'ensemble du processus qui va lui assurer la légitimité et l'adhésion nécessaires à son application.

Par ailleurs, nous estimons que la mise en oeuvre effective des résultats des élections municipales et le transfert progressif des responsabilités aux municipalités est de nature à préparer les habitants du Kosovo à se prendre en charge en vue d'assumer totalement leur autonomie future. Dans ce cadre, nous approuvons les efforts de la MINUK pour l'instauration d'une fonction publique efficace, responsable et politiquement neutre.

Nous jugeons également positifs les progrès économiques accomplis au cours de ces derniers mois au Kosovo. Le passage d'une phase de reconstruction d'urgence à une nouvelle phase de maintien de stabilité économique est remarquable, notamment si l'on considère les réalisations accomplies dans les domaines de la gestion maîtrisée du budget consolidé, de la mise en place des services publics de base et de l'institution d'un régime commercial et monétaire libéral.

Pour faire prévaloir les acquis de la communauté internationale au Kosovo, nous estimons urgent de mettre fin à la violence. La persistance d'une tension ethnique et politique hypothèque gravement les efforts de réconciliation des communautés ethniques et sape les efforts de la communauté internationale. Il est essentiel que tous les dirigeants du Kosovo oeuvrent avec détermination pour éradiquer la violence. Leur engagement en faveur d'une société tolérante, non exclusive et démocratique servira de modèle aux jeunes et ouvrira les portes d'une réconciliation interethnique au Kosovo.

En outre, ma délégation exprime sa grave préoccupation devant la poursuite des actes de violence qui sévissent au sud de la Serbie et aux frontières de l'ex-République yougoslave de Macédoine. À cet égard, nous pensons que le déploiement de l'armée yougoslave dans la zone de sécurité devrait prendre en considération les inquiétudes de la population civile albanaise habitant cette zone. Nous estimons, en effet, que cette marque de confiance dont vient de bénéficier le Gouvernement yougoslave devrait trouver un écho favorable en vue d'une meilleure coopération avec la MINUK, notamment pour la libération des prisonniers albanais encore détenus dans les prisons serbes et l'apaisement du climat social à l'intérieur du Kosovo.

La question des réfugiés et des personnes déplacées est primordiale pour la recherche d'une solution durable au Kosovo. Il importe donc d'assurer le retour des rapatriés dans des conditions satisfaisantes notamment en renforçant la sécurité des communautés minoritaires. Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité que le retour prend souvent la forme d'un retour spontané. Dans ce contexte, nous saluons les efforts des organismes des Nations Unies qui contribuent efficacement à répondre aux besoins des groupes vulnérables.

En conclusion, je voudrais rendre hommage à M. Hans Haekkerup pour ses efforts en cette étape délicate du règlement de la question du Kosovo, l'assurant du soutien entier de ma délégation, lui souhaitant pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous saluons nous aussi chaleureusement le Représentant spécial du Secrétaire général à l'occasion de sa première visite au Conseil et nous lui sommes très reconnaissants de cet exposé très complet et intéressant qui présente les vraies priorités pour appliquer la résolution 1244 (1999). Le Représentant permanent de la Suède fera dans peu de temps une déclaration au nom de l'Union européenne, à laquelle le Royaume-Uni souscrit pleinement. Je vais donc simplement insister brièvement sur quelques points.

Tant l'exposé du Représentant spécial que le rapport du Secrétaire général indiquent clairement que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) continue à faire de très bons progrès. Il convient de féliciter chaleureusement pour cela le Représentant spécial du Secrétaire général et son équipe. Mais il nous a aussi appris, aujourd'hui, à quel point sont difficiles les circonstances que rencontre la MINUK. La Mission ne peut instaurer la paix au Kosovo uniquement en travaillant dur. Le peuple du Kosovo et ses dirigeants doivent assumer leurs responsabilités pour la paix, avec toutes les décisions pénibles que cela comporte.

À cet égard, le Royaume-Uni s'est félicité du début des consultations avec les représentants politiques kosovars sur le développement d'un cadre juridique pour les institutions provisoires pour l'autonomie. C'est un pas important en avant, entrant totalement dans le mandat défini par la résolution 1244 (1999). La création de ces institutions est une étape clef pour la démocratisation du Kosovo, qui ne préjuge pas de son statut final. Mais nous sommes également préoccupés par le retrait du représentant serbe kosovar du Groupe

de travail sur le cadre juridique. Il n'est pas dans l'intérêt des Serbes du Kosovo que Belgrade empêche leur participation – et par conséquent leur représentation – à ce groupe. De telles tactiques éloignent l'espoir d'établir une relation de coopération entre la MINUK et Belgrade, et nous espérons qu'ils reviendront sur cette décision.

J'ai été heureux d'apprendre que le Représentant spécial accorde une haute priorité à l'ordre public, qui est fondamental pour l'avenir du Kosovo. Nous l'appuyons pleinement dans ses efforts visant, notamment, à augmenter le nombre et à améliorer la qualité de la police et de la magistrature. Le Royaume-Uni demeure disposé à fournir des juges et procureurs internationaux supplémentaires si on le lui demande.

La situation à Mitrovica est particulièrement préoccupante et nous appuyons les efforts de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour y faire face. Le Royaume-Uni compte sur Belgrade pour utiliser positivement son influence afin d'aider à résoudre cette situation.

Une autre question vitale est le retour des réfugiés. La MINUK travaille avec les représentants des Serbes du Kosovo sur les modalités de ces retours et pour promouvoir la tolérance – préalable essentiel à un programme de rapatriement dans la sécurité. Il faut pour cela une prudente coordination et une approche progressive.

La situation dans l'ensemble de la région, en particulier dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et dans le Sud de la Serbie nous préoccupe particulièrement en ce moment. Nous condamnons les dernières violences commises par les groupes extrémistes en Macédoine, qui n'ont aucune justification possible dans une société démocratique. Le Royaume-Uni lance également un appel aux dirigeants des communautés albanaises du Kosovo pour qu'ils les dénoncent publiquement et tentent de rétablir le calme. Nous appuyons les efforts du principal parti politique albanais pour encourager la retenue et nous nous félicitons des déclarations positives et utiles faites par le Gouvernement albanais. Nous appuyons pleinement le Gouvernement macédonien, qui est représentatif des deux communautés ethniques.

Nous avons abordé la question d'une mission du Conseil de sécurité au Kosovo. Il nous faut être certains que les résultats positifs éventuels d'une telle mission sont clairs avant que la décision soit prise et que l'opportunité et les considérations de sécurité seront soigneusement examinées à la lumière des objectifs que vient de nous énoncer le Représentant spécial aujourd'hui.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, je tiens à remercier la délégation ukrainienne pour avoir convoqué cette réunion et je souhaite saluer le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup, qui se présente pour la première fois devant le Conseil. Je le remercie de son rapport très intéressant et détaillé.

J'ai noté que la province du Kosovo reste confrontée à de grands défis dans les domaines politique, sécuritaire et économique. Il n'est certes pas facile pour la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) de travailler dans un climat aussi difficile. La délégation chinoise tient à exprimer sa gratitude à M. Haekkerup pour les efforts qu'il a déployés depuis son entrée en fonction pour améliorer le travail de la MINUK et mettre en oeuvre la résolution 1244 (1999).

En ce moment, les préparatifs sont en cours pour la tenue des élections générales. Leur succès dépendra directement de la solution globale et durable qui sera trouvée à la question du Kosovo. Nous tenons à féliciter M. Haekkerup pour l'attitude prudente qu'il a montrée dans la préparation des élections du Kosovo. La Chine est d'avis que les élections au Kosovo devraient être soigneusement organisées, dans le strict respect des dispositions de la résolution 1244 (1999).

Les préparatifs des élections devraient aussi garantir la pleine participation de toutes les ethnies. Il faudrait également accélérer le travail actuel visant à assurer le retour des réfugiés des communautés minoritaires – notamment serbes et turques – et à fournir des garanties de sécurité. S'il n'est pas possible d'assurer leur sécurité, encourager leur pleine participation aux élections est vain.

La Chine a toujours été d'avis que le renforcement de la coopération entre la MINUK, la Force de paix au Kosovo (KFOR) et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie est un préalable important pour qu'ils s'acquittent de leurs mandats. Nous sommes heureux de voir que, depuis son entrée en fonction, M. Haekkerup a accordé une grande attention à la coopération avec la République fédérale de Yougoslavie. L'attitude positive et coopérative du Gouverne-

ment de la République fédérale de Yougoslavie mérite également nos louanges.

Mais il nous faut souligner que le règlement final de la question du Kosovo devrait être fondé sur le respect et la défense de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie. Cela devrait également être le cas pour la préparation des élections au Kosovo. Nous espérons que la MINUK adoptera des mesures concrètes à cet égard. Nous encourageons la MINUK à continuer et renforcer sa coopération avec le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie.

La situation de la sécurité autour du Kosovo s'est récemment détériorée, suscitant de profondes inquiétudes dans la communauté internationale. Les extrémistes de souche albanaise ont commis des violences dans le Sud de la Serbie et dans la zone frontière qui borde la Macédoine. Cela non seulement représente une menace pour la sécurité et la stabilité de toute la région des Balkans, cela a également une incidence négative sur le relèvement et la reconstruction de la province du Kosovo.

Le Conseil de sécurité a déjà tenu plusieurs séances la semaine dernière sur la détérioration de la situation. Il a adopté une déclaration présidentielle et a réagi rapidement. Les parties intéressées ont déployé des efforts pour régler le conflit. L'accord de cessez-le-feu qui vient d'être signé et le fait que les troupes de la République fédérale de Yougoslavie reviennent dans la zone de sécurité terrestre sont autant de mesures positives. Le Conseil de sécurité tient aujourd'hui encore une réunion sur le Kosovo. Cela devrait envoyer un message encore plus clair aux séparatistes et aux extrémistes de la région, à savoir, que toute tentative de recours à la force pour régler les problèmes ne mènera à rien. Nous appuyons donc l'adoption par le Conseil de sécurité de la déclaration présidentielle dont il est saisi.

Il nous faut également reconnaître qu'il existe en ce moment un petit nombre d'extrémistes qui se déchaînent. Cela montre que les mesures prises par la MINUK et la KFOR depuis environ deux ans n'ont pas eu les résultats pratiques escomptés et doivent être améliorées. En particulier, il faut désarmer complètement les guérilleros albanais de souche, endiguer le flux d'armes illégal et renforcer le contrôle des frontières du Kosovo. Il y a un dicton en Chine qui dit qu'il n'est pas trop tard pour réparer la clôture même après que quelques moutons se sont échappés. Nous avons pris note de ce que la KFOR met progressivement en place ces mesures. Nous espérons qu'elles pourront réellement mettre un terme aux violences des extrémistes.

Vu la situation délicate et le fait que les travaux de la MINUK sont entrés dans une étape cruciale, nous appuyons la proposition, faite par l'Ambassadeur de Russie, d'envoyer une nouvelle mission du Conseil de sécurité au Kosovo. Bien entendu, nous aimerions également entendre les opinions et commentaires éventuels de M. Haekkerup.

M. Yap (Singapour) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup, au Conseil de sécurité, et le remercier de son premier exposé au Conseil. Il fut instructif et utile. M. Haekkerup a assumé une tâche très difficile. Il faut le féliciter pour son bon travail dans ses deux premiers mois en fonction. Il a établi les bonnes priorités pour la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), pour lesquelles il a besoin de l'appui de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale. Il peut compter sur le soutien de Singapour pour les efforts que la MINUK et lui-même déploieront pour mettre pleinement en oeuvre, dans des circonstances difficiles, la résolution 1244 (1999).

Le statut politique du Kosovo est clairement défini dans la résolution 1244 (2000) et tous ceux qui participent à la définition de l'avenir du Kosovo doivent suivre le mouvement. L'objectif global doit rester le retour à la normale au Kosovo, ce qui ne bénéficiera pas seulement au Kosovo, mais aussi à la région tout entière. Malheureusement, le spectre de la violence a refait son apparition au Kosovo et dans la région alentour sous différentes formes : attaques de minorités ethniques et violence inspirée par des motivations politiques au Kosovo, et actes de violence de groupes armés d'Albanais de souche dans le sud de la Serbie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Nous nous réjouissons de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu dans le sud de la Serbie et nous espérons que tous les actes de violence prendront fin. Nous nous félicitons, à ce propos, des plans conclus et des mesures prises par la MINUK et la KFOR, les Gouvernements de la République fédérale de Yougoslavie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine ainsi que toutes les autres parties concernées, afin de mettre un

terme à la violence. Nous les exhortons à faire tout leur possible pour ramener la paix et la stabilité dans les territoires touchés.

La retenue dont ont fait preuve les Gouvernements de la République fédérale de Yougoslavie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine est louable et cela doit continuer. Il n'est dans l'intérêt de personne de voir une recrudescence de la violence. La solution à un problème d'extrémisme armé est une solution politique, et non militaire. Nous demandons donc aux Gouvernements de la République fédérale de Yougoslavie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine de continuer à rechercher une solution pacifique aux problèmes qu'ils rencontrent. La clef de tout ceci réside dans la concertation avec les dirigeants albanais de souche concernés et l'application de mesures de renforcement de la confiance dans le sud de la Serbie et en ex-République yougoslave de Macédoine.

En ce qui concerne le Kosovo, nous apprécierions que M. Haekkerup nous dise de quel degré de soutien et de sympathie jouissent les extrémistes et les provocateurs auprès de la population locale. Quels moyens utilisent-ils pour mobiliser les sympathies et le soutien de la population locale pour leurs activités? Nous serions également reconnaissants à M. Haekkerup de nous donner son avis sur la façon dont les efforts des extrémistes et des provocateurs dans ce domaine peuvent être contrés. La MINUK et la KFOR devraient-elles lancer une campagne visant à rallier l'opinion publique au Kosovo? En quoi celle-ci devrait-elle consister?

Ma délégation estime que la réconciliation entre les différents groupes ethniques et la construction d'une société multiethnique, multiconfessionnelle et multiculturelle est essentielle au retour à la normale au Kosovo. À cet égard, nous réitérons notre appel au prompt règlement de la question des personnes détenues et disparues, ce qui contribuerait certainement au processus de réconciliation. La loi d'amnistie approuvée par le Parlement de la République fédérale de Yougoslavie et la libération, dans le cadre de cette loi, des Albanais du Kosovo détenus dans les prisons serbes sont particulièrement bienvenus. Nous n'en continuons pas moins, à l'instar de M. Haekkerup, d'appeler au retour de tous les prisonniers politiques au Kosovo et nous espérons que l'on pourra bientôt faire la lumière sur l'endroit où se trouvent les personnes disparues.

En plus de promouvoir la tolérance ethnique et la réconciliation, il faudrait également s'efforcer de stimuler le développement économique au Kosovo. Les premières mesures de redressement économique et les progrès qu'elles ont permis d'accomplir sont encourageants. Nous sommes favorables à ce que l'accent soit désormais mis davantage sur le développement d'une économie durable. En effet, la croissance économique encouragerait fortement la population kosovar à oeuvrer à l'instauration d'un climat de paix, de stabilité et de sécurité pour renforcer son économie.

Toutefois, la progression de la réconciliation et du développement économique dépendent des dirigeants politiques kosovars et de la volonté qu'ils manifestent d'édifier une société multiethnique démocratique et une économie de marché durable au Kosovo au moment où ils assumeront les responsabilités du gouvernement autonome. La participation active de toutes les communautés du Kosovo au développement d'une autonomie substantielle sont également importants. Aussi ma délégation déplore-t-elle la décision du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie de retirer le représentant serbe kosovar du Groupe de travail qui définit actuellement le cadre juridique du Gouvernement kosovar provisoire, à un moment où les relations entre la MINUK et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie s'améliorent et où on s'apprête à ouvrir un bureau de la MINUK à Belgrade.

Nous invitons le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie à revenir sur sa décision. Nous apprécierions que M. Haekkerup nous éclaire sur les préoccupations du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie et nous fasse part de son avis sur la façon dont on peut y répondre. Comment le Conseil de sécurité peut-il se rendre utile?

Nous tenons à redire que les élections générales au Kosovo ne doivent avoir lieu que lorsque toutes les conditions requises auront été réunies, notamment la mise en place d'un cadre juridique, point sur lequel nous savons que M. Haekkerup partage notre avis. En exposant son intention d'organiser des élections cette année, M. Haekkerup a dit que l'élection d'institutions serait déterminante pour la stabilisation et le développement du Kosovo. Mais certains analystes ont fait observer que si ces élections étaient interprétées à tort comme un premier pas vers l'indépendance du Kosovo, cela pourrait entraîner des tensions supplémentaires. Nous demandons à M. Haekkerup ce qu'il a l'intention de faire à cet égard.

Pour terminer, ma délégation remercie M. Haekkerup d'être venu à la présente séance du Conseil de sécurité pour nous présenter son exposé et nous faire part de ses analyses. Nous lui souhaitons ainsi qu'à ses collaborateurs plein succès dans l'exercice du mandat de la MINUK. L'ONU et la communauté internationale se doivent de les appuyer totalement en ce sens.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation est heureuse de l'occasion qui nous est donnée, avec la présence de M. Haekkerup, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), de procéder à un échange de vues sur la situation au Kosovo. Nous souhaitons la bienvenue au Conseil à M. Haekkerup et nous le remercions de son exposé. Nous lui souhaitons plein succès à la barre de la MINUK.

La présente séance vient à point nommé dans le contexte des événements tragiques qui ont récemment touché la région. Notre débat d'aujourd'hui se déroule sur fond de changements politiques dans la région, et nous ne devons pas perdre de vue la manière dont ces changements, positifs ou négatifs, influent sur les activités de la Mission des Nations Unies et sur la population kosovar. Les membres du Conseil ont récemment eu l'occasion d'entendre la plupart des parties concernées, et notamment le Premier Ministre de la République fédérale de Yougoslavie et le Ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine, et de rencontrer le Secrétaire général de l'OTAN. Nous nous félicitons par conséquent de l'analyse que fait M. Haekkerup de la situation et des observations dont il nous a fait part sur l'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Si des progrès ont été enregistrés dans les domaines économique et politique, il n'en va pas de même pour la question de la réconciliation. Néanmoins, la mise en place d'un Kosovo multiethnique et multiculturel doit rester absolument prioritaire. Il importe de poursuivre l'application de la résolution 1244 (1999) en veillant à ce que les activités des extrémistes ne remettent pas en cause nos objectifs.

Le dernier rapport du Secrétaire général, publié sous la cote S/2001/218, nous donne un aperçu de l'orientation et des nouveaux objectifs de la MINUK. Ma délégation appuie les priorités identifiées par le Représentant spécial du Secrétaire général, à savoir : l'élaboration du cadre juridique de l'autonomie provisoire au Kosovo, condition préalable de la tenue d'élections à l'échelle du Kosovo; le développement du système judiciaire et de maintien de l'ordre, et le relèvement économique. Nous espérons que l'instauration d'un dialogue permanent avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie et que l'ouverture d'un bureau de la MINUK à Belgrade contribueront à la mise en oeuvre de ces priorités et permettront de régler d'autres problèmes, comme la situation des personnes disparues et détenues, la question des personnes déplacées et des rapatriés, ainsi que de la criminalité organisée et du trafic des êtres humains.

Ma délégation souhaite réaffirmer sa conviction que le processus de définition d'une autonomie substantielle et de mise en place des institutions du gouvernement autonome doit être poursuivi activement dans le cadre de la résolution 1244 (1999).

Nous sommes heureux que le groupe de travail mixte sur le cadre juridique ait commencé à discuter du document de travail de la MINUK, et ait apporté sa propre contribution. Nous regrettons donc que le représentant des Serbes du Kosovo se soit retiré du processus car nous pensons que la représentation de toutes les ethnies est essentielle. Nous demandons donc instamment au Représentant spécial, lors de son dialogue avec les représentants du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie, de souligner l'importance que nous attachons à la participation de la communauté serbe à cet exercice. Nous pensons, comme le Secrétaire général, que la coopération des Serbes du Kosovo est essentielle à leur intégration à la société kosovar, au succès des élections futures et à la stabilité dans la province.

Des rapports récents indiquent une montée de la violence à Mitrovica et nous estimons que des mesures de sécurité supplémentaires doivent être mises en place pour contenir ces explosions. Nous savons que M. Haekkerup a rencontré les communautés serbe et albanaise afin d'atténuer les tensions dans la région. Il est également important que la police de la MINUK jouisse de toute la confiance des deux communautés dans sa tâche de promotion de l'ordre public.

Lors d'occasions précédentes, la délégation jamaïcaine a demandé le renforcement de la surveillance, par la Force au Kosovo (KFOR), de la frontière administrative, afin de mettre fin aux activités extrémistes et au trafic d'armes illicites. Nous avons, depuis, un des

rapports qui indiquent l'existence et l'utilisation d'un nombre important d'armes illégales sur le territoire. Nous croyons comprendre que, la semaine dernière encore, la fouille d'une maison a permis de trouver une batterie anti-aérienne et un lance-flammes. Nous voudrions savoir si la police de la MINUK a enquêté pour déterminer l'origine de ces armes. Devons-nous supposer que toutes ces armes illégales se trouvaient au Kosovo avant la mise en place de l'embargo? Nous pensons qu'une vigilance constante pour assurer le respect de la résolution 1160 (1998), qui reste en vigueur et qui devient encore plus pertinente vu la violence qui menace la région, est essentielle.

L'évolution de la situation en Serbie du sud et à la frontière du Kosovo avec l'ex-République yougoslave de Macédoine a compliqué la situation de la sécurité au Kosovo, et montre clairement que nous devons avoir une perspective régionale pour y examiner la situation. Nous partageons l'avis que la poursuite de la violence demeure la menace la plus importante sur la réalisation des objectifs de la communauté internationale. Nous nous félicitons de la coopération entre la MINUK, la KFOR et les Gouvernements de la République fédérale de Yougoslavie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine. En particulier, nous nous félicitons de la signature de l'accord récent sur la vallée de Presevo et de l'accord avec le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie en ce qui concerne les changements dans la zone de sécurité terrestre. Nous remarquons que l'OTAN et les autorités yougoslaves ont convenu de permettre aux troupes yougoslaves de revenir dans un petit secteur de la zone tampon à la frontière entre le Kosovo et la Macédoine.

Nous voudrions demander instamment que la réouverture des points de passage soit considérée. Nous comprenons la nécessité de contenir les violences, mais nous notons que la fermeture de la frontière a eu des conséquences économiques négatives pour le peuple du Kosovo. Nous exhortons le Représentant spécial à poursuivre son dialogue avec les gouvernements des pays avoisinants pour examiner comment ce problème peut être abordé.

Du fait du conflit aux frontières, il y a eu un afflux important de réfugiés au Kosovo. Nous croyons comprendre que, depuis quelques semaines, près de 1 000 personnes se sont réfugiées au Kosovo. Nous félicitons la MINUK de ses efforts pour coopérer avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres institutions humanitaires pour fournir des abris temporaires et répondre aux besoins humanitaires essentiels de ces personnes.

Nous avons également noté qu'en janvier a été adopté le cadre pour le retour des réfugiés serbes au Kosovo. Nous devons continuer à oeuvrer pour créer un environnement propice au retour en toute sécurité des Serbes du Kosovo. En même temps, des Albanais du Kosovo ont été libérés des prisons yougoslaves à la suite de la récente loi d'amnistie. Nous espérons que des mesures appropriées seront prises pour la réintégration de ces personnes et de tous les autres rapatriés dans la société.

Nous notons également que le rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur l'effet sur l'environnement des munitions à uranium appauvri, utilisées au Kosovo, est maintenant achevé et a été publié. Nous sommes encouragés par le fait qu'il n'y a pas de contamination généralisée au sol, même s'il faut encore prendre des précautions.

Pour terminer, nous voudrions assurer M. Haekkerup et les hommes et les femmes de la MINUK et de la KFOR, que la Jamaïque appuie toujours leur travail. Nous les encourageons à rester fidèles à leurs postes en dépit des nombreux problèmes auxquels ils ont à faire face en apportant leur aide au peuple du Kosovo pour la réconciliation et la coexistence entre les différentes ethnies et assurer les bases de leur développement économique et social.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire à quel point je suis heureux de vous voir au Conseil, Monsieur Hakkerup. Nous nous félicitons de pouvoir travailler en coopération plus étroite avec vous, au moment où la Norvège assumera le commandement de la Force au Kosovo (KFOR) le mois prochain. Nous aimerions aussi remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé.

Mon gouvernement se félicite des efforts du Représentant spécial et de son personnel au sein de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), ainsi que ceux de la KFOR pour trouver une solution aux problèmes du Kosovo et assurer la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999).

Nous nous félicitons du commencement d'un processus visant à mettre en place un cadre juridique pour l'autonomie provisoire, comme l'a expliqué M. Haekkerup. La Norvège estime que la priorité la plus haute doit être accordée à la création d'un envi-

ronnement sûr pour les minorités, qui est un préalable à une solution acceptable pour les problèmes du Kosovo. Toute tentative d'arriver à un accord sur le cadre juridique pour la tenue des élections, même avec une bonne préparation, risque d'échouer si les nombreuses violences et les violations des droits de l'homme des groupes minoritaires au Kosovo se poursuivent. À notre avis, les dirigeants kosovars albanais doivent assumer une plus forte responsabilité en vue de prévenir activement la violence ethnique et combattre l'extrémisme et la criminalité. Les dirigeants serbes kosovars doivent assumer la même responsabilité, surtout au nord de la rivière Ibar.

Renforcer l'appareil judiciaire et le maintien de l'ordre sont une partie intégrante essentielle de la mise en place d'un cadre juridique pour l'autonomie provisoire au Kosovo. L'absence de confiance publique dans les organes du maintien de l'ordre et dans l'appareil judiciaire, en font une tâche urgente pour la MINUK. Nous nous félicitons donc de la priorité accordée par M. Haekkerup à cette question.

Nous estimons important que les préparatifs menant à des élections dans la province aient commencé et que les élections n'aient lieu que lorsque toutes les conditions nécessaires auront été remplies. Des élections prématurées ou mal préparées à une assemblée provinciale risquent de saper la stabilité que nous cherchions à consolider. Le rôle et les pouvoirs d'une assemblée provinciale, notamment par rapport à ceux du Représentant spécial en vertu de la résolution 1244 (1999), doivent d'abord être bien définis. Il faut procéder à l'inscription des électeurs y compris les réfugiés et les personnes déplacées. Les consultations entre la MINUK et les pouvoirs yougoslaves sont essentielles pour assurer l'appui politique de Belgrade pour faire avancer ce processus.

En établissant un cadre pour les élections, nous devons prendre les mesures nécessaires pour faciliter la participation des minorités et faire en sorte que leurs intérêts légitimes soient adéquatement protégés. À cette fin, il est essentiel que la communauté kosovar serbe participe aux travaux du groupe de travail mixte. Nous souhaitons saisir cette occasion pour encourager les autorités yougoslaves à exercer leur influence pour assurer la participation des Serbes du Kosovo à ces initiatives importantes.

Il est extrêmement important que les élections soient considérées comme valables. Toutes les dispositions de la résolution 1244 (1999) doivent être gardées à l'esprit, y compris la disposition sur l'autonomie substantielle pour le Kosovo. La caractéristique la plus importante des élections n'est pas leur tenue, mais bien leurs résultats.

La Norvège condamne fermement les violences des extrémistes armés d'origine albanaise dans la zone autour du Kosovo, qui ont causé la mort de soldats yougoslaves et macédoniens. La souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays de la région doivent être pleinement respectées et soutenues. Toute action violant ces principes fondamentaux doit être condamnée. Le Conseil réaffirmera ce point dans la déclaration que le Président lira aujourd'hui.

Tous les dirigeants politiques d'origine albanaise de la région qui ne l'ont pas encore fait doivent condamner publiquement ces actes de violence. Nous pensons que les dirigeants albanais du Kosovo ont une responsabilité particulière dans le rejet de la violence et la promotion d'un dialogue politique. Nous saluons les déclarations faites par le Gouvernement albanais à cet effet.

Il est important de reconnaître les préoccupations de la Macédoine en matière de sécurité. Il existe une menace sérieuse à la stabilité du pays. Nous soutenons les autorités de la Macédoine dans leurs efforts légitimes pour rétablir la paix et la sécurité internes. Le Gouvernement de Skopje doit être félicité pour sa réaction mesurée suite aux activités des groupes extrémistes. Il est fondamental que la réaction en matière de sécurité soit proportionnelle aux défis sur le terrain et fondée sur un large consensus interne en Macédoine.

La Norvège souligne l'importance de la décision de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord d'autoriser le retour planifié et contrôlé des forces yougoslaves dans la zone de sécurité de la partie sud de la Serbie. Il est vital que des mesures de confiance soient prises par la partie yougoslave pour instaurer un climat favorable à une solution politique. Nous nous félicitons des accords de cessez-le-feu signés le 12 mars. Il est très important que les groupes armés d'origine albanaise respectent pleinement les termes de ces accords, s'abstiennent d'actes de provocation et s'engagent de façon constructive dans un dialogue de fond. Dans le même temps, nous attendons des forces yougoslaves qu'elles persistent dans leur attitude de retenue, même une fois entrées dans la zone de sécurité.

M. Ahsan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au Conseil à M. Hans Haekkerup, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. La tâche du Représentant spécial n'est assurément pas facile. Il assume ses fonctions au moment où nombre d'acquis obtenus par son prédécesseur sont remis en question à cause de défis politiques et sécuritaires accrus qui se posent aujourd'hui à la Mission. Nous apprécions vivement l'exposé très complet qu'il nous a présenté sur la situation actuelle au Kosovo, ainsi que les priorités qu'il a fixées pour la Mission des Nations Unies dans ce pays.

Je voudrais évoquer brièvement quelques problèmes au Kosovo qui nous paraissent requérir une attention urgente.

L'organisation d'élections générales au niveau du Kosovo pour une direction autonome provisoire constitue une nette priorité. Cela inclut un accord sur un cadre juridique définissant les organes d'élection et leur mandat. Nous sommes heureux d'apprendre que la définition d'un cadre de travail a déjà commencé. Seuls les représentants élus au Kosovo, avec la pleine participation de toutes les communautés, seront mandatés pour prendre des décisions sur l'avenir du Kosovo. Nous pensons que les changements démocratiques intervenus en République fédérale de Yougoslavie ont créé la possibilité d'instaurer des relations constructives et utiles avec Belgrade en vue de progrès.

Il est regrettable que la situation en matière de sécurité se dégrade au Kosovo. Il a fallu des efforts et des investissements considérables pour réaliser une certaine stabilisation. Le Conseil a fermement condamné l'attentat terroriste du mois dernier contre un convoi d'autocars transportant des civils serbes. Cet incident doit faire l'objet d'une enquête appropriée et ses auteurs doivent être traduits en justice.

Dans le même temps, nous devons également examiner de plus près les causes de ce désespoir. L'expérience montre que la situation sécuritaire pourra difficilement s'améliorer si les causes profondes ne sont pas traitées.

Nous sommes inquiets de l'inadaptation persistante de l'appareil judiciaire local, notamment des préjugés ethniques chez les juges locaux. Outre le renforcement de la sécurité, une très importante tâche consiste à établir un appareil judiciaire opérationnel. Nous pensons que le Représentant spécial poursuivra ses efforts en ce sens, notamment en continuant de s'efforcer de faire appel à un plus grand nombre de juges internationaux chargés de traiter les cas délicats.

Il n'y avait probablement pas d'autre solution que de fermer la zone de sécurité terrestre entre la partie sud de la Serbie et le Kosovo, vu qu'elle était de plus en plus utilisée pour des activités extrémistes. Les incidents survenus dans la vallée de Presevo ont suscité de vives inquiétudes. Mais la fermeture de la zone tampon doit s'accompagner du déploiement d'un nombre suffisant de contrôleurs internationaux, ainsi que de mesures de confiance. Près de 100 000 civils résident dans cette ceinture. Leur sécurité et leur protection, ainsi que celles des habitants des villages voisins, pourraient être affectées par des changements précipités dans la zone.

Nous nous félicitons de la loi d'amnistie approuvée par le Parlement yougoslave le 27 février. Il s'agit d'une mesure importante pour guérir les blessures de la guerre et instaurer la confiance. Les prisonniers concernés par cette loi devraient être libérés sans délai. Les autres détenus devraient également retourner au Kosovo, faute de quoi le processus serait inachevé. Nous appuyons la proposition de M. Haekkerup selon laquelle le cas des personnes non concernées par la loi d'amnistie devrait faire l'objet d'une révision judiciaire sous le contrôle de la MINUK. Il faudrait s'efforcer très activement d'obtenir des informations sur les personnes portées disparues. La libération des détenus est une mesure importante pour instaurer la confiance.

La MINUK a déjà réalisé des progrès appréciables dans la poursuite d'objectifs à long terme au Kosovo. Ils comprennent la mise en place d'une administration municipale opérationnelle grâce aux élections d'octobre 2000, qui constitue le fondement de l'autonomie de la province. Les dirigeants politiques du Kosovo doivent démontrer leur volonté de vivre dans une société multiethnique ouverte et tolérante. La communauté internationale devrait continuer d'encourager tous les Kosovars et les assurer qu'elle ne recherche pas une stratégie de sortie, mais qu'elle participe avec eux, et de façon constructive, à un règlement définitif de toutes les questions en suspens.

Nous sommes ouverts à l'idée d'une mission de suivi du Conseil en temps opportun. Nous pensons que cette idée devrait faire l'objet d'autres consultations. Nous voudrions terminer en assurant M. Haekkerup et

ses collègues de la MINUK de notre soutien continu à leur tâche fort louable.

Le Président (*parle en anglais*) : Pour pouvoir terminer à temps cette séance, je voudrais demander instamment aux représentants d'essayer de limiter leurs remarques et de ne pas répéter les points déjà mentionnés par d'autres délégations.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Comme cela a été dit, la situation sécuritaire au Kosovo et dans la zone environnante continue d'être très préoccupante. C'est ainsi que nous interprétons l'impossibilité, pour le général Carlo Cobigiosu, commandant de la Force au Kosovo (KFOR), à venir ici aujourd'hui et nous espérons qu'il pourra le faire très prochainement.

Nous voudrions saluer M. Haekkerup et le remercier pour les informations qu'il nous a fournies. J'essaierai d'axer mon intervention sur quelques points soulevés par M. Haekkerup et mentionnés dans le rapport du Secrétaire général, sans évoquer les commentaires sur la situation sécuritaire, vu que cela est davantage lié à la KFOR.

Je voudrais souligner quatre aspects. Premièrement, le renforcement des structures administratives locales. Nous nous félicitons des acquis obtenus dans les domaines institutionnel et économique. Ces résultats ont modifié la dépendance quasi totale à l'égard d'acteurs extérieurs, dans l'esprit des dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil.

La formation offerte par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) aux fonctionnaires, qui ont été élus en octobre et qui prennent le contrôle des administrations locales, a facilité le processus de décentralisation administrative, qui pourrait être une garantie de l'établissement d'institutions fortes. De même, il convient de signaler les programmes de relance économique.

En parlant du renforcement des structures locales, je devrais également mentionner l'importance accordée dans le rapport à l'administration de la justice et, en général, à la primauté du droit. Nous souhaitons également attirer l'attention sur la complexité de la tâche qui consiste à traiter simultanément de questions comme l'amnistie, l'impunité, l'accès à la justice, la création d'une structure judiciaire, la sécurité des juges et des procureurs, sans parler d'un sujet connexe : le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. À cet égard, je voudrais demander à M. Haekkerup des renseignements supplémentaires sur sa proposition d'une structure distincte unifiée pour les structures policière et judiciaire, administrée par la MINUK, comme cela est indiqué au paragraphe 38 du rapport du Secrétaire général.

Le deuxième aspect est l'établissement du cadre juridique en vue de l'autonomie provisoire. Nous estimons que la décision de retarder la tenue des élections générales est judicieuse. Comme nous l'avons dit à d'autres occasions par le passé, nous devons d'abord définir la portée des institutions avant de tenir des élections. La participation de la République fédérale de Yougoslavie à tous les stades du processus est cruciale. Par conséquent, il est regrettable que le représentant serbe se soit retiré du groupe de travail. Même si cela a déjà été mentionné à plusieurs reprises, nous aimerions que M. Haekkerup nous donne davantage de renseignements sur les causes possibles de cette décision et qu'il nous dise ce qui pourrait être fait pour garantir son retour et sa participation au processus.

Le troisième aspect est relatif à Belgrade. Nous notons que des mesures ont été prises pour instaurer la confiance, comme l'établissement d'un bureau de la MINUK à Belgrade, le programme proposé par la Serbie pour régler les problèmes en Serbie du Sud et la décision selon laquelle les forces serbes vont commencer à contrôler une partie du territoire de la zone de sécurité terrestre. Nous sommes préoccupés par les risques que ces décisions peuvent comporter, surtout en raison de l'instabilité qui prévaut dans la zone. Il est donc nécessaire que la MINUK et la KFOR continuent de superviser très étroitement l'application de ces nouvelles mesures, afin de s'assurer que les parties respectent leurs engagements.

Le quatrième aspect est la perception que l'on a des actes de violence. Nous aimerions que le Représentant spécial nous donne son avis sur la perception que l'on a sur le terrain des actes de violence commis par les extrémistes. Dans quelle mesure les groupes extrémistes sont-ils appuyés par la population? Comment perçoit-elle la retenue dont font preuve les armées serbe et macédonienne? Quel effet produisent les communiqués et les déclarations du Conseil de sécurité sur la population?

La recrudescence de la violence montre clairement que l'on fait le trafic illégal d'armes dans ce ter-

ritoire. Nous devons nous poser les questions suivantes : quel est l'effet réel de l'embargo sur les armes actuellement en vigueur? D'où viennent les armes et les munitions dont disposent les groupes extrémistes? Nous estimons qu'il ne faut pas fermer les yeux sur cette question. Il est évident que les dispositions de la résolution 1160 (1998) sont violées, et c'est pourquoi il est nécessaire que le Conseil de sécurité, par l'entremise du Comité des sanctions, fasse une enquête sur ces faits.

Pour terminer, je voudrais indiquer que la Colombie appuie la déclaration du Président qui sera adoptée au terme de cette séance.

M. Touré (Mali) : Je voudrais à mon tour remercier le Secrétaire général pour son rapport, en date du 13 mars 2001, sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général M. Haekkerup et le remercier de son exposé fort édifiant. Nous saisissons l'occasion qu'offre la présence de M. Haekkerup parmi nous pour renouveler le plein soutien du Mali à ses efforts de recherche de solutions aux multiples défis qui restent à relever au Kosovo.

Malgré les multiples problèmes politiques, économiques et de sécurité auxquels la MINUK a eu à faire face et doit malheureusement encore faire face, ma délégation est d'avis que l'application de son mandat a considérablement progressé. Tout en nous félicitant de ces progrès tangibles, ma délégation appuie fermement les efforts soutenus du Représentant spécial du Secrétaire général et du Commandant de la KFOR dans la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) de notre Conseil.

Ma délégation fait siennes les priorités de M. Haekkerup, énoncées au paragraphe 2 du rapport dont nous sommes saisis, à savoir : la mise en place d'un cadre juridique efficace en vue de l'autonomie provisoire de la province; la poursuite de la mise en place d'un système efficace de maintien de l'ordre et d'un appareil judiciaire fiable; et la reconstruction économique. Nous pensons que l'exécution de ces tâches prioritaires permettront de jeter les bases d'une société pluriethnique stable et démocratique au Kosovo.

Au plan politique, ma délégation se félicite de la création d'un groupe de travail sous la responsabilité du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de l'élaboration du cadre juridique d'une autonomie substantielle. Du point de vue de ma délégation, l'importance de ce cadre juridique est fondamentale, car il constitue le socle sur lequel se bâtiront les organes et pouvoirs du futur gouvernement autonome provisoire en prévision de la tenue d'élections dans l'ensemble du Kosovo.

Pour que ces élections se tiennent dans les règles de l'art, il importe que certaines conditions préliminaires, telles que l'application intégrale des résultats des élections municipales d'octobre 2000 ainsi que l'élaboration d'un fichier électoral fiable, soient réunies. La participation libre et totale de tous les groupes ethniques est un défi majeur que la communauté internationale, par l'entremise de la MINUK et la KFOR, se doivent de surmonter.

Au plan de la sécurité, ma délégation demeure profondément préoccupée par les incidents violents qui ont eu pour théâtre le Sud de la Serbie, dans la vallée de Presevo et la frontière qui sépare l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Kosovo. Nous condamnons fermement ces actes terroristes violents et illégaux commis par des groupes extrémistes albanais et estimons que l'extrémisme ethnique ne fait que fragiliser la région des Balkans de façon générale et le Kosovo en particulier. Il ne fait aucun doute que la violence qui persiste dans la province constitue l'obstacle le plus important à la réalisation des objectifs de paix, de démocratie et de prospérité de la communauté internationale.

Ma délégation se félicite de la signature, le 12 mars 2001, d'un accord de cessez-le-feu et invite les parties signataires à un respect scrupuleux de leurs engagements. Nous ne cesserons de rappeler que la violence aveugle n'a jamais résolu une situation de crise. Seul le dialogue, le dialogue constructif entre toutes les parties au conflit est à même d'apaiser les passions et de mettre fin à la crise.

Ma délégation salue la retenue et la modération dont ont fait preuve les Gouvernements de la République fédérale de Yougoslavie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine devant cette escalade de la violence dans le Sud de la Serbie et le Nord de la Macédoine, et appuie fermement le plan de plan de paix du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie, conçu pour mettre un terme aux incursions répétées des terroristes en Serbie du Sud. La République du Mali est profondément attachée à la stabilité, à la

souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie et de la Macédoine.

Ma délégation appuie fermement les mesures spécifiques prises par la MINUK et la KFOR relatives à la surveillance des frontières administratives. Nous sommes heureux d'apprendre que les relations entre le nouveau Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie et la MINUK sont en train de s'améliorer. À cet effet, l'ouverture à Belgrade d'un bureau de liaison de la MINUK est un geste encourageant. D'autres actes tangibles tels que le retour du représentant serbe dans le groupe de travail sur le cadre juridique, la libération de tous les détenus et l'élucidation du sort des personnes disparues doivent être posés. Nous pensons que de telles mesures sont de nature à créer et à renforcer la confiance entre les parties.

Un aspect important du renforcement de la sécurité est de tout mettre en oeuvre pour faire respecter le règne de la loi. Nous saluons les efforts consentis par la MINUK pour la mise en place d'un système judiciaire fiable susceptible de distribuer aux populations une justice saine. Il est également primordial qu'un cadre de dialogue puisse s'établir entre les dirigeants politiques kosovars et les autorités de la République fédérale de Yougoslavie.

Enfin, au plan économique, tout en saluant les efforts accomplis en 18 mois par la MINUK, nous l'encourageons à persévérer dans la mise en place de structures économiques efficaces susceptibles de créer les conditions d'un développement économique endogène et durable pour le Kosovo.

M. Neewoor (Maurice) (*parle en anglais*) : Je m'efforcerai de répondre à votre appel, Monsieur, et de faire preuve de brièveté. Je ne parlerai pas de tous les points qui se rapportent à cette question.

Tout d'abord, nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Hans Haekkerup, nouveau Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous le remercions de l'exposé qu'il nous a présenté sur la situation au Kosovo. Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport très complet.

Nous avons pleinement conscience de l'importance du travail que la MINUK doit assumer afin de consolider la paix, de faire face à la violence ethnique, d'établir et diriger une administration efficace et de préparer politiquement le Kosovo à un processus démocratique nécessaire à son autonomie au sein de la République fédérale de Yougoslavie. Ce sont là des défis importants et nous sommes convaincus que la MINUK fait face à toute ces questions avec efficacité. Nous apprécions le rôle de la Force au Kosovo pour assurer la paix et la sécurité, essentielles l'une et l'autre si l'oeuvre de la MINUK doit être couronnée de succès.

Nous n'ignorons pas la présence d'extrémistes au Kosovo dont les objectifs ne rejoignent pas ceux qui ont été énoncés dans la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Ces éléments participeront, de toute évidence, à des actes de violence désespérés lors de la phase de préparation des élections qui se situera plus tard dans l'année. Cela ne doit pas empêcher la MINUK d'appliquer le mandat de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Il est néanmoins de la plus haute importance qu'il y ait une participation maximale de la part des Albanais et des Serbes aux élections, afin que les résultats soient totalement crédibles et qu'une instance législative représentative voie le jour après les élections.

Nous estimons aussi que le Gouvernement yougoslave doit participer au processus menant à la constitution d'un Kosovo autonome au sein de la République fédérale de la Yougoslavie. À cet égard, il est important de mettre en place à Belgrade le bureau proposé pour la MINUK le plus rapidement possible.

Maurice, en tant que nation multiethnique, ne doute pas qu'un Kosovo multiethnique soit possible. Nous aimerions que les dirigeants des communautés serbe et albanaise convainquent leurs communautés d'appuyer sans réserve le cadre de la MINUK et qu'ils découragent les extrémistes de leurs parties respectives. Dans le même temps, la MINUK doit veiller à ce que l'administration et le système judiciaire fassent preuve d'une équité totale à l'égard de toutes les communautés, cela en toute liberté et sans la moindre discrimination.

Enfin, je voudrais assurer M. Haekkerup qu'il a tout l'appui de Maurice dans cette tâche importante qui est la sienne.

M. Cooney (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier d'avoir convoqué cette réunion, Monsieur le Président. Nous félicitons M. Haekkerup du travail qu'il a accompli depuis son arrivée à la tête de la Mission d'administration intérimaire des Nations

Unies au Kosovo (MINUK) et nous le remercions de l'exposé très complet qu'il nous a présenté aujourd'hui.

L'Irlande appuie sans réserve la déclaration détaillée qui sera faite plus tard par le Représentant permanent de la Suède, en tant que Président de l'Union européenne. En conséquence, je vais m'efforcer d'être bref et de ne souligner qu'un certain nombre de points.

L'Irlande condamne totalement la violence continue et motivée par des considérations ethniques au Kosovo. Nous nous félicitons des efforts déployés par la MINUK et par la Force au Kosovo afin de maintenir la stabilité, et nous exhortons les dirigeants politiques du Kosovo à assumer une plus grande responsabilité dans la création d'une société tolérante et pacifique.

Nous avons écouté avec intérêt les observations de M. Haekkerup s'agissant de l'amélioration des relations entre Belgrade et Pristina et nous pensons, comme lui, que la communauté internationale devrait continuer à faire participer les autorités yougoslaves à un dialogue constructif concernant le Kosovo. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption récente de la loi d'amnistie et nous exhortons les autorités de Belgrade à libérer tous les prisonniers politiques encore en détention. Il importe d'accomplir des progrès sur la question des personnes disparues et du retour des réfugiés dans leurs foyers au Kosovo.

L'Irlande appuie sans réserve les priorités fondamentales de la MINUK telles qu'exposées aujourd'hui par le Représentant spécial, notamment l'établissement d'un cadre juridique, le renforcement des systèmes de justice pénale et du maintien de l'ordre au Kosovo, ainsi que l'achèvement de la reconstruction économique. Nous estimons que le système électoral doit être plus largement développé afin que les élections reflètent la volonté de la population du Kosovo dans son intégralité.

Nous comprenons l'impatience de beaucoup d'habitants de la région s'agissant de la tenue d'élections. Nous n'ignorons pas non plus les difficultés inhérentes à ces préparatifs et, à cet égard, souscrivons à l'opinion de M. Haekkerup que le Groupe de travail mixte sur le cadre juridique devrait refléter la diversité des communautés du Kosovo. En conséquence, nous regrettons le retrait du représentant serbe de ce groupe et encourageons Belgrade à exercer toute son influence pour faire en sorte que les Serbes du Kosovo soient équitablement représentés dans ce processus.

Bien que les débats d'aujourd'hui portent sur le Kosovo, nous ne pouvons passer sous silence les faits nouveaux intervenus dans le sud de la Serbie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, lesquels mettent en péril la sécurité dans l'ensemble de la région. Nous nous félicitons de ce que Belgrade se soit engagé à respecter les dispositions stipulées dans la résolution 1244 (1999) et de ses initiatives soulignant la nécessité d'un règlement à long terme et global. Aux fins de lui porter assistance à cet égard, l'Union européenne a décidé d'augmenter le nombre de ses contrôleurs dans la région. Nous prenons acte de la décision de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord de réduire la zone de sécurité terrestre et nous nous félicitons des cessez-le-feu signés récemment avec les représentants serbes et albanais. Les parties impliquées doivent maintenant entamer des négociations directes et travailler à désamorcer les tensions dans la région.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'explosion de violence sur le territoire de l'ex-République yougoslave de Macédoine, notamment par les récents incidents près de Tetovo, que nous condamnons sans réserve.

L'escalade de la violence, ces dernières semaines, au Kosovo et aux environs a de multiples causes, notamment la criminalité. Il n'en demeure pas moins que les divisions politiques régionales constituent un terrain fertile pour tous ceux qui tentent de semer des graines de violence dans la région. En condamnant, comme nous le devons, la violence, nous ne pouvons perdre de vue la nécessité de la priver des éléments qui lui permettent de prospérer. L'Irlande saisit cette occasion pour exhorter tous les gouvernements de la région à mettre en oeuvre de nouvelles mesures de confiance, fondées sur les principes démocratiques, le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que sur l'égalité de tous les citoyens. En outre, il importe également que les gouvernements traitent chacun sur un pied d'égalité – c'est-à-dire affichent un respect égal pour toutes les communautés ethniques – à l'intérieur de leurs frontières, afin que les citoyens puissent s'identifier et se sentir chez eux dans l'État où ils résident. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'intention annoncée par le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine, telle qu'elle fut réaffirmée par M. Kerim, Ministre des affaires étrangères, dans son allocution devant le Conseil de sécurité, la semaine dernière, de continuer d'oeuvrer à une société multiethnique et démocratique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant prendre la parole au nom de l'Ukraine.

Ma délégation se félicite aujourd'hui de cette réunion qui nous donne l'occasion de promouvoir une coopération plus étroite entre le Conseil de sécurité et le nouveau chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Grâce à la vaste expérience d'homme d'État et à la personnalité politique de M. Haekkerup, et grâce aux mesures prises par la MINUK, nous sommes convaincus que la Mission est maintenant en bonnes mains. Il est toutefois évident que l'étape actuelle d'application du mandat de la MINUK n'est pas facile, compte tenu de la persistance des défis à la paix au Kosovo et dans les pays qui l'entourent.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le déclarer, en dépit du nouveau climat politique favorable dans la région et des tendances encourageantes laissant entrevoir une stabilisation générale au Kosovo, la situation dans les provinces est encore marquée par des aspects inquiétants, notamment la violence politique et interethnique, l'absence de sécurité pour les minorités nationales, le niveau élevé de criminalité organisée, la grande quantité d'armes de petit calibre et de drogue, le trafic d'êtres humains, etc.

Dans ce contexte, nous nous félicitons des priorités que M. Haekkerup a établies pour les activités de la MINUK dans les mois à venir. Nous jugeons particulièrement important la mise en place d'un cadre juridique pour l'autonomie provisoire au Kosovo en tant que condition préalable à la tenue d'élections générales. Nous nous félicitons de la constitution d'un groupe de travail composé de représentants des grands partis politiques et des principales communautés, ainsi que d'experts internationaux.

Toutefois, le retrait récent de ce groupe de travail du représentant des Serbes du Kosovo est devenu un véritable obstacle à cet effort. L'absence d'un représentant de la communauté serbe dans ce groupe, fait courir le risque que cette communauté refuse de reconnaître et d'accepter le résultat des travaux dudit groupe. En conséquence, il se pourrait que les Serbes du Kosovo s'abstiennent de participer aux élections générales au Kosovo, élections dont la légitimité serait, de ce fait, amoindrie. Nous demandons donc à la MINUK de faire tout son possible pour encourager le représentant des Serbes du Kosovo à participer à nouveau aux activités du Groupe de travail.

Tout aussi importante est la mise en oeuvre des autres priorités de la MINUK, en particulier l'élaboration d'un système de maintien de l'ordre et d'un appareil judiciaire efficaces. Nous applaudissons les efforts déployés par la police de la MINUK pour réduire le nombre de crimes à caractère ethnique et la violence politique, et nous la félicitons d'avoir réussi à mettre en place des services de police au Kosovo. Les initiatives des juges et des procureurs internationaux de la MINUK méritent également tous nos compliments. Nous reconnaissons l'importance particulière de la réglementation relative aux sanctions pénales dans le domaine du trafic des êtres humains et du droit de posséder des armes au Kosovo.

Mon pays est en plein accord avec l'idée selon laquelle l'établissement d'un dialogue juste et régulier et d'une coopération plus étroite entre la MINUK et les autorités yougoslaves favoriseront l'application des priorités de la Mission. À cet égard, ma délégation appuie l'élaboration continue d'une relation constructive entre le Gouvernement yougoslave et la MINUK, ainsi que des mesures tendant à l'ouverture d'un bureau de la MINUK à Belgrade.

Nous nous félicitons de l'adoption par le Parlement yougoslave en février dernier d'une loi d'amnistie qui a ouvert la voie à la libération de plus de 100 Kosovars albanais détenus dans les prisons serbes. Tout en prenant note des réalisations de la MINUK et de la Force internationale de sécurité au Kosovo ((KFOR), nous continuons d'être préoccupés par la gravité de la situation sécuritaire au Kosovo et autour de cette région. L'évolution dangereuse de la situation à laquelle nous avons assisté ces dernières semaines dans le sud de la Serbie et dans la République de Macédoine a clairement montré que, dans la pratique, le problème du Kosovo a une dimension régionale considérable. Ces deux dernières semaines seulement, la situation dans la vallée de Presevo a atteint un stade critique en raison, à notre avis, des mesures prises trop tardivement par la communauté internationale pour freiner l'expansion du terrorisme et pour mettre fin aux provocations des insurgés albanais, en dépit de tous les efforts visant à ramener la sécurité et la stabilité dans la région.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la décision déterminante de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) visant à réduire progressivement – et dans certaines conditions – la zone de sé-

curité et à autoriser le retour consécutif des troupes yougoslaves dans cette zone.

Nous avons été également soulagés d'apprendre la signature, le 12 mars 2001, d'un accord de cessez-le-feu entre les troupes yougoslaves et les combattants de souche albanaise. Le 13 mars, le Ministre ukrainien des affaires étrangères l'a souligné au cours d'une déclaration pertinente.

Aujourd'hui, notre principale préoccupation a trait à la situation critique qui règne en République de Macédoine qui, de la région frontalière avec le Kosovo, s'est propagée à l'intérieur du territoire de ce pays. Nous sommes en faveur d'une interaction plus étroite entre l'OTAN et le Gouvernement macédonien, et nous pensons que la MINUK et la KFOR doivent redoubler d'efforts pour renforcer le contrôle et la sécurité du côté de la frontière situé au Kosovo. Dans ce cadre, nous félicitons le Parlement européen d'avoir adopté hier une résolution invitant la KFOR à agir de manière plus résolue et à recourir, le cas échéant, à la force pour empêcher les extrémistes albanais de pénétrer sur le territoire de la République de Macédoine. J'espère qu'à cet égard, le message vigoureux de la déclaration présidentielle d'aujourd'hui sera entendu.

En conclusion, je voudrais souhaiter à M. Haekkerup et à son équipe tous les succès dans leur tâche difficile. Ils peuvent compter sur l'appui de l'Ukraine.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le prochain orateur est le représentant de la Suède. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Schori (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les États associés de Chypre et Malte, ainsi que l'Islande, membre de l'Association européenne de libre-échange et de l'Espace économique européen, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite de la visite du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup. Nous le remercions de l'exposé très instructif qu'il nous a présenté sur les difficultés qui nous attendent au Kosovo. L'Union européenne remercie également, pour son dévouement et son engagement, le commandant de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), le général Carlo Cabigiosu, qui a décidé de ne pas quitter le Kosovo en raison de la situation sécuritaire actuelle dans la région.

L'Union européenne appuie pleinement les efforts que le Représentant spécial du Secrétaire général déploie pour assurer la pleine application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Elle estime que l'approche adoptée par le Représentant spécial du Secrétaire général est le meilleur moyen de régler les problèmes au Kosovo. Nous soulignons notre ferme attachement à un Kosovo pluriethnique et démocratique.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur le Kosovo confirme que le nombre de crimes à caractère ethnique, essentiellement contre les Serbes et les Romanis, demeure alarmant. L'Union européenne condamne vigoureusement le recours à la violence et à l'extrémisme et tout acte qui rend plus difficile la coexistence des communautés, tel que l'attaque récente d'un commissariat de police et les incendies de maisons particulières dans le nord de Mitrovica, et elle demande à tous les dirigeants jouissant d'une autorité politique et morale de prendre leurs distances par rapport à ces actes. L'Union européenne encourage vivement les dirigeants politiques et les communautés locales à multiplier leurs efforts en vue de renforcer la confiance par le biais d'un dialogue constructif et honnête, et à progresser sur les questions d'intérêt commun. Dans ce contexte, nous apprécions au plus haut point le rôle central joué par la KFOR et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour assurer la sécurité et l'ordre public dans la province, ainsi que les efforts déployés pour créer un environnement sûr pour tous les peuples et toutes les communautés du Kosovo. L'Union européenne est prête à continuer à appuyer, y compris par l'intermédiaire de la MINUK, les initiatives visant à réduire les tensions grâce à des projets en faveur de tous les groupes ethniques et de toutes les minorités, et en encourageant un développement économique à long terme et une sécurité accrue.

L'Union européenne appuie les efforts de la MINUK en vue d'améliorer le dialogue et la coopération avec les institutions pertinentes de la République fédérale de Yougoslavie. Nous nous félicitons des mesures prises récemment pour ouvrir un bureau de liai-

son de la MINUK à Belgrade, et nous espérons qu'il sera bientôt ouvert.

L'Union européenne accueille avec satisfaction l'adoption récente d'une loi d'amnistie par le Parlement de la République fédérale de Yougoslavie et des mesures prises pour l'appliquer. Nous demandons toutefois de nouveau aux autorités de la Serbie et de la République fédérale de Yougoslavie de trouver les moyens juridiques adéquats pour libérer tous les prisonniers politiques encore détenus. Ces mesures favoriseraient grandement l'ouverture d'un dialogue entre les représentants du Kosovo et Belgrade.

L'Union européenne appuie pleinement l'initiative visant à élaborer un cadre juridique pour les institutions provisoires du gouvernement d'autonomie, y compris les garanties adéquates des droits des minorités, en tant qu'étape suivante. La mise en place d'un cadre juridique, et en particulier la définition des fonctions et des pouvoirs des organes élus, sont essentielles si l'on veut assurer le succès des élections générales au Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999). L'Union européenne reconnaît qu'il faut que toutes les parties, y compris les autorités de la République fédérale de Yougoslavie et celles de la Serbie, soient informées de l'évolution de ce processus.

Il y a certaines mesures supplémentaires à prendre avant le déroulement des élections. Il faut développer davantage le système électoral, notamment en mettant à jour des listes complètes d'état civil et des listes d'électeurs qui incluraient les réfugiés, les personnes déplacées et les membres des minorités qui ne s'étaient pas inscrits lors des élections locales de l'année dernière, afin de veiller à ce que ces élections reflètent vraiment la volonté de la population du Kosovo. L'Union européenne souligne l'importance d'un environnement marqué par un haut niveau de sécurité pour le bon déroulement du scrutin et insiste sur la nécessité de continuer à faire des progrès dans la mise en oeuvre des résultats des élections locales.

L'Union européenne espère que tous les groupes ethniques participeront de manière constructive à l'élaboration du cadre juridique et aux préparatifs d'élections dans l'ensemble du Kosovo. À cet égard, l'Union européenne regrette le départ récent du représentant Serbe du Kosovo du Groupe de travail sur le cadre juridique. L'Union européenne demande aux autorités serbes de la République fédérale de Yougoslavie d'appuyer cette étape importante de l'application de la résolution 1244 (1999) et encourage Belgrade à user de son influence pour assurer une participation adéquate des Serbes du Kosovo à ce processus, en particulier en assurant à nouveau la participation d'un représentant qualifié de la communauté serbe du Kosovo aux travaux du Groupe de travail sur le cadre juridique.

L'Union européenne demeure préoccupée par le niveau de violence que connaît le sud-est de la Serbie. Elle se félicite de la signature récente d'un accord de cessez-le-feu par les représentants serbes et albanais qui représente un pas important vers la sécurité et la stabilité de la région. L'Union souligne la nécessité pour les parties de respecter ces accords à la lettre et elle les invite à poursuivre dans cette voie en entamant des négociations directes dès que possible et en mettant en place de nouvelles mesures de confiance, nécessaires si l'on veut réduire la tension dans la région.

L'Union européenne se félicite de l'accord conclu entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et la République fédérale de Yougoslavie portant sur la réduction de la zone de sécurité terrestre. L'Union continuera d'apporter un appui concret aux efforts qui seront déployés en vue de parvenir à un règlement pacifique du conflit. Nous soulignons l'importance d'une présence accrue des observateurs de l'Union européenne dans la région qui constitue une contribution utile à cet égard et nous avons décidé aujourd'hui de dépêcher un nombre supplémentaire important d'observateurs sur le terrain dans les jours qui viennent.

L'Union européenne est très alarmée par les affrontements récents qui ont opposé les extrémistes albanais aux forces armées de l'ex-République yougoslave de Macédoine près de la ville de Tetovo et par les informations récentes qui nous sont parvenues faisant état d'actes de violence dans d'autres régions de l'ex-République yougoslave de Macédoine. L'Union européenne condamne vigoureusement le nombre croissant d'incidents dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et engage toutes les parties au Kosovo, en Serbie du Sud et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine investies d'une autorité politique de prendre clairement et publiquement leurs distances par rapport aux forces qui sont à l'origine de ces attaques, de les isoler et d'assumer la responsabilité de la paix et de la stabilité dans la région qui leur incombe.

L'Union européenne appuie la ligne de conduite du Gouvernement qui consiste à maintenir un niveau

approprié de retenue pour préserver la stabilité politique du pays et souligne l'importance d'un dialogue constructif entre les dirigeants de tous les groupes ethniques en vue d'assurer la stabilité, le pluralisme et l'intégration politique et sociale.

Nous rappelons notre ferme attachement au principe de l'inviolabilité des frontières de la région et de la souveraineté et de l'intégrité territoriales de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Rappelant l'importance de la gestion intégrée des frontières, l'Union européenne est prête à soutenir les efforts des pays de la région. Une ex-République yougoslave de Macédoine pacifique et stable – à l'intérieur de frontières internationalement reconnues est un facteur essentiel pour assurer la stabilité de la région.

Nous notons l'importance de l'évolution de la situation au Kosovo et à sa périphérie pour assurer la stabilité de la région, comme cela a été mis en évidence dans l'exposé et les interventions que nous avons écoutés aujourd'hui. Dans ce contexte général, et dans l'esprit du sommet de Zagreb de novembre dernier qui s'est tenu entre les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne et des États des Balkans occidentaux, l'Union européenne réaffirme son ferme appui aux forces d'intégration et de coopération de la région et note l'esprit constructif qui inspire les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Europe du Sud-Est et qui ressort de la déclaration adoptée par le récent sommet du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est qui s'est tenu à Skopje.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Je l'invite à prendre place à 1a table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Čalovski (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour louer la manière dynamique, attentive et importante dont l'Ukraine, Monsieur le Président, assure la présidence du Conseil de sécurité en votre personne, vous qui êtes un ami cher de la Macédoine et un ami personnel.

Nous sommes heureux de rencontrer M. Hans Haekkerup, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans cette salle du Conseil de sécurité. Nous avons suivi attentivement et avec beaucoup d'intérêt son exposé. La République de Macédoine, tout comme les autres États de la région, de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) souhaiterait une plus grande sécurité, un meilleur maintien de l'ordre et un plein respect des droits de l'homme, un meilleur développement économique et social et, bien sûr, une évolution beaucoup plus démocratique au Kosovo. Nous apprécions beaucoup, dans ce contexte, les efforts déployés par la MINUK et la Force au Kosovo (KFOR) ainsi que par M. Haekkerup et par le général Carlo Cabigiosu, commandant de la présence internationale de sécurité au Kosovo – la KFOR dirigée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord – qui devait être présent ici aujourd'hui.

À la lumière du rapport du Secrétaire général (S/2001/218) en date du 13 mars 2001 et de ce qui a été dit aujourd'hui, il est clair que la MINUK et la KFOR sont en train d'obtenir d'importants résultats malgré les problèmes considérables auxquels elles sont confrontées tous les jours et auxquels elles continueront d'être confrontées à l'avenir. Comme nous nous y attendions, l'application de la résolution 1244 (1999) n'est pas chose facile, mais il faut que ses dispositions soient pleinement mises en œuvre. Il faut, pour que l'équilibre politique de cette résolution soit respecté, que tous ses aspects et dispositions bénéficient de la même attention. Je me félicite de noter que M. Haekkerup s'est déclaré déterminé et prêt à travailler de cette façon – en étroite collaboration bien sûr avec le Conseil de sécurité, l'OTAN, l'Union européenne, l'OSCE et tous les États de la région. Il devrait être clair pour tous – et je souhaite insister fortement sur ce point – que si la résolution 1244 (1999) n'est pas appliquée, on considérera qu'il s'agit là d'un échec imputable à notre Organisation et à l'OTAN. Je suis sûr que cela ne se produira pas.

À l'heure actuelle, la Macédoine s'inquiète surtout de voir le Kosovo continuer à être une source de tension dans la région ou un facteur de déstabilisation de la région. Comme l'a dit le Président de la République de Macédoine,

> « La situation en matière de sécurité en Macédoine s'est aggravée à la suite des actes de violence armée commis par des bandes de terroristes qui se sont infiltrées dans le pays à partir du Kosovo. Ces bandes se composent d'anciens membres de l'ALK, originaires principalement du Kosovo dont le but est de déstabiliser la Macédoine

en s'en prenant sans cesse aux relations interethniques et aux structures de l'État. »

Il faut d'urgence éliminer les bases des extrémistes paramilitaires qui ont été établies le long de la frontière afin de pénétrer en Macédoine. En d'autres termes, il ne faut pas laisser les tensions et les problèmes qui affligent la sécurité du Kosovo déborder dans la région et en Macédoine. Les activités des extrémistes ont fait l'objet d'une forte condamnation du Conseil de sécurité les 2 et 7 mars, et du Secrétaire général le 28 février. Mais, malgré cela, les extrémistes ont poursuivi leurs activités terroristes, ont réussi à pénétrer en Macédoine et se sont livrés à des attaques armées contre notre armée, notre police et notre population.

Ce à quoi nous assistons, en réalité, est une agression armée contre la Macédoine depuis l'étranger, depuis le Kosovo. Dans ce contexte, je voudrais souligner que M. Carl Bildt, l'Envoyé spécial de l'ONU pour les Balkans, a dit hier qu'il était « très déçu par le fait qu'un pays qui est membre de l'ONU soit attaqué au départ d'un territoire qui se trouve sous administration de l'ONU. » En vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, le devoir de contrôler les frontières du Kosovo pour empêcher un débordement d'effets négatifs à partir du Kosovo incombe à ceux qui gouvernent le Kosovo : la MINUK et la KFOR. Les preuves dont nous disposons et celles apportées par des pays amis montrent que les extrémistes armés sont des Albanais du Kosovo.

Il est urgent d'isoler les extrémistes et de faire en sorte qu'ils soient incapables de poursuivre leur programme et leurs activités terroristes. Cela devrait se faire via l'adoption par la KFOR et la MINUK des mesures militaires et policières appropriées. Elles devraient contrôler la frontière avec la Macédoine et éliminer les bases terroristes au Kosovo. Il devrait être clair que les efforts des extrémistes pour saper la stabilité, la sécurité et l'intégrité territoriale de la Macédoine n'aboutiront pas. Nous ne le permettrons pas. À cet égard, je suis heureux d'exprimer la satisfaction de mon gouvernement de disposer du soutien du Conseil de sécurité. Je suis aussi heureux de la déclaration de la KFOR :

« La KFOR a réagi vigoureusement aux préoccupations du Gouvernement macédonien et a mené de vigoureuses opérations couronnées de succès le long de la frontière avec la Macédoine, pour veiller à ce que la zone frontalière du Kosovo ne soit pas un havre sûr pour les extrémistes armés à l'intérieur du Kosovo. »

Toutes les entités politiques légitimes en Macédoine et dans tous les pays de notre région et d'Europe ont condamné les activités des extrémistes, le recours à la force et le terrorisme à des fins politiques. Maintenant, nous devons veiller à ce que ce qu'on a dit qu'on ferait soit effectivement fait. Parmi les efforts de la communauté internationale et des États pris individuellement, le rôle, la tâche et la responsabilité les plus importants incombent à la MINUK et à la KFOR, à l'Organisation des Nations Unies et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et les autres États ou organisations internationales concernés devraient aider M. Haekkerup et le général Cabigiosu à mener à bien l'importante tâche qui consiste à faire que le Kosovo cesse d'être une source de tensions et un exportateur de troubles. Ils devraient aussi aider la province à devenir une terre de développement et de démocratie, ainsi qu'une société multiethnique où tous sont égaux.

À notre avis, ceci devrait être possible. La Macédoine aidera la MINUK et la KFOR sans réserve ni hésitation. Il est inacceptable qu'on laisse des terroristes extrémistes kosovars déstabiliser la République de Macédoine, État Membre de l'Organisation des Nations Unies, ou mettre en péril son développement démocratique réussi et son intégration dans les structures euro-atlantiques.

Il importe, selon nous, que nous considérions le Kosovo, en République fédérale de Yougoslavie, comme faisant partie de l'Europe. Pour le moment, il connaît de nombreuses difficultés, mais il a un bel avenir devant lui. Le Kosovo aussi, un jour, sera intégré aux structures euro-atlantiques. C'est cela, l'avenir du Kosovo. L'intégration à l'Europe est l'avenir du Kosovo. Mais cela ne se produira pas si le Kosovo devient un obstacle à l'intégration des États de la région à l'Union européenne, si le Kosovo continue d'être un problème pour l'Europe, si le peuple kosovar subit un lavage de cerveau avec des idées remontant au XIXe siècle et appelant à créer une grande Albanie, un grand État kosovar, ou si les Kosovars sont poussés à devenir des criminels et des terroristes.

M. Haekkerup et le général Cabigiosu, en tant que chefs de la MINUK et de la KFOR, n'ont pas une tâche facile à remplir. Mais en tenant compte de la dimension humaine de cette tâche, il vaut la peine de

travailler pour l'accomplir, pour mettre en oeuvre le mandat délivré par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Nous leur souhaitons sincèrement plein succès, avec la promesse, comme je l'ai déjà dit, de les aider et de les soutenir.

Comme vous l'avez vu, Monsieur le Président, notre position coïncide avec celle exprimée par le représentant de la Suède, parlant au nom de l'Union européenne.

Mais j'en reviens aux préoccupations actuelles de la Macédoine et j'aimerais lire ce qu'a déclaré hier le Premier Ministre de Macédoine :

> « C'est un fait que depuis un mois maintenant, notre pays est attaqué par des structures qui ont réellement l'intention de menacer sa sécurité et son intégrité.
>
> Au début, nous pensions tous qu'il s'agissait seulement d'activités de quelques groupes criminels. Mais, aujourd'hui, toutes les indications montrent qu'ils disposent peut-être d'un soutien technique et logistique de structures situées au Kosovo. Nous ne connaissons pas leur but ultime, mais nous sommes tout à fait convaincus qu'ils causeront un immense dommage aux Albanais dans les Balkans. »

Il a ajouté :

> « Tout politicien albanais raisonnable en est conscient. Ceux qui souhaitent déclencher la guerre en Macédoine doivent savoir que l'armée et la police macédoniennes répondront fermement. Nous demanderons l'intervention directe des troupes de l'OTAN et de la KFOR dans les affrontements. Nous sommes en face d'une situation spéciale, mais je suis profondément convaincu que nous n'avons pas d'autre choix que de vaincre les terroristes. Mais ce doit être une victoire politique et non pas militaire. »

J'ai beaucoup de questions à poser à M. Haekkerup. Par manque de temps, je vais saisir cette occasion pour lui en poser seulement une, pour faire une observation particulière : comment la MINUK et la KFOR appliqueront-elle la déclaration du président du Conseil de sécurité du 7 mars 2001 et la déclaration du président que le Conseil va adopter aujourd'hui?

Concernant spécifiquement l'agression – et j'utilise le mot « agression » à dessein car c'est bien de cela qu'il s'agit – des terroristes du Kosovo contre la République de Macédoine, allez-vous discuter de cette déclaration avec les dirigeants politiques légitimes au Kosovo? Ils sont en position d'encourager le développement pacifique du Kosovo, les points de vue et normes européennes et les relations de bon voisinage, et ils sont en position d'influencer les chefs des terroristes.

Monsieur Haekkerup, discuterez-vous de ces déclarations avec les dirigeants politiques légitimes du Kosovo? Ils sont en mesure de promouvoir l'évolution pacifique du Kosovo, les vues, les normes et le bon voisinage européens, et d'exercer une influence sur les meneurs des terroristes. Discuterez-vous de ces déclarations avec le Gouvernement macédonien? Le Gouvernement macédonien tient à ce que le Kosovo se transforme en une société démocratique européenne, et ne devienne pas un danger pour ses voisins. Prendrez-vous des mesures spéciales contre les extrémistes et, dans ce cas, quel type de mesures? Il est vital que les extrémistes soient désarmés rapidement et sans délai et qu'ils soient isolés. Diverses mesures préventives peuvent être prises si vous êtes disposés à le faire. Naturellement, je ne mets pas cela en doute. Je suis sûr que vous envisagez de contribuer de manière concrète et pratique. Il est crucial que les déclarations présidentielles du Conseil de sécurité soient appliquées. Elles ne doivent pas demeurer lettre morte puisqu'elles se prononcent fermement pour la pleine mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999).

On sait qu'il existe de nombreuses armes au Kosovo et que l'on y procède à de nombreuses transactions illégales. Il est du devoir de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) de mettre un terme à ces activités illégales qui sont financées par le trafic de drogues et par des fonds illégaux étrangers. Il est également important que la Force de paix au Kosovo (KFOR) examine d'urgence la situation actuelle le long de la frontière avec la Macédoine, afin de mettre en oeuvre de nouvelles mesures concrètes et pratiques pour empêcher que les tensions ne s'étendent du Kosovo à la Macédoine. J'espère que le général Carlo Cabigiosu s'attelle en ce moment même à cette tâche. C'est peut-être pourquoi il n'est pas parmi nous aujourd'hui. J'ai été, comme je l'ai dit, encouragé par sa disposition à le

faire. Je le répète : nous regrettons profondément son absence aujourd'hui.

Permettez-moi de terminer en exprimant notre espoir que la MINUK et la KFOR s'acquitteront de leurs responsabilités et mettront en oeuvre intégralement et avec responsabilité la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et qu'elles réussiront à prévenir les agressions des extrémistes terroristes qui menacent la sécurité et l'intégrité territoriale de la Macédoine. Nous espérons aussi qu'elles aideront le Kosovo à entreprendre une évolution saine, orientée vers l'Europe.

Le Président (*parle en anglais*) *:* Je remercie le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Albanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nesho (Albanie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier de l'excellent travail que le Conseil de sécurité a entrepris sous votre direction et de l'attachement que votre pays a montré pour les questions touchant la région des Balkans.

Ma délégation se félicite chaleureusement de la participation à cette séance du Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, M. Hans Haekkerup. Nous apprécions ses observations et ses suggestions, et nous lui sommes reconnaissants de son engagement et des efforts qu'il déploie pour la démocratisation du Kosovo et la mise en place d'institutions démocratiques nécessaires dans ce territoire.

Les élections municipales, les premières élections démocratiques dans l'histoire du Kosovo, ont montré une fois encore que les Albanais du Kosovo sont pleinement désireux et capables de créer des institutions et de gouverner un État multiethnique et démocratique. La tenue des prochaines élections générales seront aussi importantes qu'indispensables pour achever le cadre institutionnel général en assumant l'autonomie nécessaire et le plein contrôle de la situation, en coopération avec les éléments internationaux. Nous pensons que cet important progrès permettra une meilleure compréhension et de faire avancer le processus de coexistence et d'intégration de toutes les minorités dans une société démocratique libre et multiethnique.

La préparation d'un cadre juridique pour les prochaines élections doit établir clairement les responsabilités institutionnelles et appliquer les dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité visant à assurer une autonomie substantielle des Albanais au Kosovo. Plus l'autonomie des Albanais au Kosovo sera grande, plus sera grande leur responsabilité d'assurer l'intégration du Kosovo dans la famille démocratique européenne.

Nous regrettons que le représentant de la communauté des Serbes du Kosovo se soit retiré du groupe de travail sur le cadre juridique des élections générales du Kosovo, entravant ainsi le processus démocratique au Kosovo.

Les Serbes du Kosovo sont une partie indissociable du processus d'édification d'une société multiethnique au Kosovo. Le Gouvernement albanais invite les nouvelles autorités de Belgrade à encourager les Serbes du Kosovo, en particulier les Serbes de Mitrovica, à ne pas boycotter et saboter l'édification des nouvelles institutions démocratiques, à ne pas servir d'éléments de tension, mais au contraire, à s'intégrer et à prendre part à la création d'institutions démocratiques communes dans ce territoire.

Nous nous félicitons des premières mises en liberté de prisonniers politiques albanais, et nous encourageons les autorités de Belgrade à libérer tous les autres détenus politiques albanais qui se trouvent encore derrière les barreaux et de divulguer si possible les informations sur les disparus au combat au Kosovo. Nous sommes d'avis qu'une démocratie nouvelle et véritable ne peut pas être fondée sur la prise en otage des prisonniers politiques et qu'il faut avoir le courage de condamner publiquement les crimes monstrueux du régime précédent.

À l'avenir, la communauté internationale sera confrontée à la question cruciale du Kosovo – à savoir, son statut politique. Nous pensons que la solution apparaîtra naturellement, quand les conditions nécessaires définies par la résolution 1244 (1999) seront réunies.

Le Gouvernement albanais est d'avis que les processus démocratiques irréversibles qui ont vu le jour au Kosovo sous les auspices de la communauté internationale, ainsi que l'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité pour une autonomie substantielle des Albanais dans la province, contribueront grandement à l'intégration des Albanais du Kosovo dans l'Union européenne sous la supervision de l'ONU.

Récemment, des propositions ont été faites à l'ONU par des parties intéressées au sujet du statut du Kosovo. Leur véritable intention n'était pas de trouver une solution réaliste mais une solution qui soit conforme à leurs intérêts. Toute proposition qui consiste à rechercher des solutions à l'intérieur des vieux scénarios traditionnels des Balkans en conflit, qui serve les intérêts non pertinents de domination nationale et l'orgueil des États et qui, malheureusement, ne les éloignerait pas de la vieille philosophie nationaliste, est très dangereuse, provocatrice et inacceptable pour la réalité démocratique qui prend forme aujourd'hui au Kosovo.

Le Gouvernement albanais est satisfait de l'accord conclu sur Presevo et considère cet acte comme l'expression de la bonne volonté des Albanais de s'engager dans un nouveau processus de paix pour réaliser un accord politique qui favorisera l'affirmation et le respect des droits des Albanais, conformément aux normes internationales.

Nous comprenons que les récents événements de Presevo sont la continuation des événements qui se sont déroulés là-bas dans le passé et de la résistance des Albanais contre la persécution et le génocide perpétrés par le régime de Milosević, non seulement au Kosovo mais aussi dans l'ensemble de la région de Presevo. Nous ne pensons pas que le recours à la violence soit la solution à ces griefs, mais au contraire, nous pensons que la seule solution est le dialogue politique entre les parties intéressées.

Le Gouvernement albanais estime que l'ONU et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sont les mieux à même de ramener la paix et la stabilité dans la région, et il les soutient dans cet effort. Nous demandons aux parties albanaises de soutenir également ces institutions et de collaborer à un règlement pacifique.

Parallèlement, nous voudrions voir la communauté internationale évaluer avec la même objectivité les facteurs qui provoquent la violence.

Tout en condamnant la violence et l'extrémisme de ces derniers jours, nous devons comprendre que dans la vallée de Presevo, il existe une catégorie qui craint pour l'avenir, qui voit arriver avec beaucoup de réserves les nouveaux changements en Serbie, qui estime que la solution des enclaves et des cantons au Kosovo est une solution porteuse de conflits et d'instabilité. En outre, le manque de confiance des Albanais se comprend quand on voit que ce sont les mêmes commandants et généraux d'armée qui se sont livrés au génocide au Kosovo qui, aujourd'hui, président au processus de paix.

Je voudrais citer une partie d'un article publié dans le magazine *Time* le 19 mars 2001 sous le titre Red Berets (bérets rouges) :

> « En fait, le nouveau Gouvernement a montré relativement peu de remords quant à ce qui s'est passé en Serbie pendant la guerre. Le Premier Ministre, M. Djindic, a récemment nommé au poste critique de chef de la sécurité publique Sreten Lukic, l'homme qui présidait aux destinées de la police serbe pendant les massacres du Kosovo qui ont précédé les bombardements de l'OTAN. Maintenant, Lukic est obligé, dans le cadre de ses nouvelles responsabilités, d'arrêter et d'extrader deux proches parents, Milan et Sredoje Lukic, recherchés par le Tribunal de La Haye pour « l'assassinat délibéré d'un grand nombre de civils musulmans bosniaques » dans la ville orientale de Visegrad entre mai 1992 et octobre 1994. Ces hommes sont accusés d'avoir, en juin 1992, regroupé 135 femmes et enfants dans deux maisons où ils les ont brûlés vifs. »

Nous avons assisté, récemment, à plusieurs actes de violence et d'extrémisme extrêmement troublants en Macédoine. Nous tenons à souligner que le recours à la violence à des fins politiques est intolérable et condamnable.

Le Gouvernement albanais estime que le processus de démocratisation de la Macédoine se poursuivra grâce à la participation des Albanais eux-mêmes, à un meilleur fonctionnement des institutions et à la reconnaissance des droits des Albanais en Macédoine, droits dont ils devraient jouir conformément à toutes les normes internationalement reconnues.

Le Gouvernement albanais estime qu'il est nécessaire de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Macédoine dans l'intérêt non seulement de la stabilité de la Macédoine elle-même mais aussi de l'ensemble de la région.

Nous pensons que les actes de violence commis en Macédoine resteront des actes isolés et que le processus politique sortira victorieux dans la gestion des questions qui ont été soulevées par les Albanais de Macédoine.

Nous saluons la décision prise la nuit dernière par le Gouvernement macédonien de fournir, en coopération avec la communauté internationale, des fonds pour la construction de l'Université de l'Europe du Sud-Est, le démarrage du troisième programme en langue albanaise à la télévision macédonienne ainsi qu'un soutien financier pour le renforcement du gouvernement autonome en Macédoine.

Nous pensons que la reconnaissance de tous les droits des Albanais en Macédoine en tant que citoyens à part entière ramènera la paix et permettra de mettre fin à cette situation de tension.

Je terminerai en soulignant que la situation difficile qui a été créée ne devrait pas être considérée comme une tentative de la part de certains groupes ou forces existant dans les Balkans de créer un grand État nationaliste. La région des Balkans a souffert de cette maladie et de la domination du nationalisme serbe, qui a provoqué une véritable catastrophe humanitaire au coeur de l'Europe. Les Albanais font partie des nations qui ont le plus souffert. Malheureusement, cette idée est encore bien vivante dans certains cercles pronationalistes qui voudraient parvenir à leurs fins tout en utilisant une rhétorique démocratique.

La démocratie albanaise, elle, aspire désormais à l'intégration totale à l'Union européenne et à l'OTAN, objectif qui a permis à l'Albanie d'oeuvrer à l'application et à la protection des principes fondamentaux de la démocratie, des droits de l'homme et des minorités.

Partageant les mêmes objectifs que les autres pays des Balkans, l'Albanie est convaincue que cette politique réaliste s'implantera dans les pays voisins, lesquels devraient respecter et appliquer les droits institutionnels des Albanais, où qu'ils se trouvent, en Macédoine, à Presevo ou dans le Monténégro.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Albanie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Göktürk (Turquie) (*parle en anglais*) : Comme les orateurs qui m'ont précédé, je commencerai par souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup, et par le remercier de son éloquent exposé. À son poste actuel depuis deux mois seulement, il a déjà fait preuve, à la tête des opérations de la mission, d'une habileté remarquable.

La Turquie appuie résolument le Représentant spécial du Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie pour assurer la bonne application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. La Turquie poursuivra ses contributions importantes à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Le dernier rapport du Secrétaire général sur la MINUK brosse vraiment un tableau alléchant. On nous présente d'un côté un tableau politique totalement fragmenté, tant ethniquement qu'au point de vue des objectifs recherchés, avec à la clef la précarité de la situation au Kosovo et alentour en matière de sécurité. De l'autre, nous voyons s'amorcer un retour progressif à la normale grâce aux efforts déployés par la communauté internationale par le biais des composantes de l'administration civile, du renforcement des institutions et de la reconstruction économique.

Le Kosovo fait partie intégrante de la réalité balkanique. L'histoire a prouvé à maintes reprises que, lorsque les Balkans sont concernés, les espoirs démesurés ont le vent en poupe. Ce à quoi nous avons assisté, récemment, n'est, dans une certaine mesure, qu'une répétition d'un phénomène évident. L'une des responsabilités de la communauté internationale est par conséquent de limiter cela. Et pour ce faire, nous devrions nous appuyer sur les succès remportés grâce au travail de la MINUK pendant ses 18 mois d'existence.

L'harmonie ethnique reste l'objectif primordial de notre projet. Les structures au niveau provincial sont maintenant en cours de mise en place. Un Groupe de travail établi par le Représentant spécial a entamé sérieusement l'exercice d'élaboration du cadre juridique d'une autonomie substantielle. Le Secrétaire général, au paragraphe 22 de son rapport (document S/2001/218) explique à juste titre que « le Groupe de travail […] aura pour objectif d'assurer la participation de toutes les communautés du Kosovo à la mise au point définitive du cadre juridique » et poursuit en disant que « la MINUK s'efforce d'obtenir l'appui le plus large possible pour le cadre juridique avant que mon Représentant spécial ne prenne la décision finale d'engager le processus électoral sur l'ensemble du territoire. »

Une fois ce cadre juridique établi, l'ensemble du peuple kosovar sera prié d'en suivre la trajectoire. Par conséquent, il est temps maintenant de donner directe-

ment et intégralement à toutes les communautés du Kosovo le droit de participer au Groupe de travail. Nous appuyons donc sans réserve la communauté turque dans son attente légitime : être représentée au sein de ce Groupe. Il s'agit en fait d'une prérogative de la communauté turque découlant des droits et du statut acquis par elle, et confirmés et entérinés expressément en septembre dernier dans la lettre que le dernier Représentant spécial, M. Kouchner, a adressée à la communauté turque. Dans cette lettre, M. Kouchner donne des assurances, notamment, que « la MINUK veillera à ce que les membres de la communauté turque participent à part entière et sur un pied d'égalité, tout comme les membres des autres communautés, à l'élaboration des modalités futures de mise en place d'institutions provisoires au Kosovo pour la période intérimaire ».

Les chances que l'expérience du Kosovo devienne véritablement inclusive et conduise à l'harmonie multiethnique repose dans une large mesure sur la latitude dont disposeront les petites communautés pour mener à bien leurs activités quotidiennes et pour déterminer leur avenir. Cela définira également le prisme à travers lequel les segments plus larges de la société se considèrent.

Nous restons préoccupés par les actes de violence répétée en Serbie du Sud-Est. L'accord récent entre le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie et les représentants de la communauté des Albanais de souche de la Serbie du Sud visant à mettre en place un cessez-le-feu est donc une évolution positive. Le succès de cet accord, ainsi que de celui qui a été conclu entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la République fédérale de Yougoslavie sur la réduction progressive et conditionnelle de la zone de sécurité terrestre, exige la coopération de tous les intéressés.

L'explosion récente de la violence dans la partie septentrionale de la Macédoine doit être traitée avec le sérieux qu'elle mérite. La campagne de terreur menée par les éléments terroristes ne saurait être tolérée. Il est important que toutes les parties dans la région prennent leurs distances à l'égard de ces éléments. Nous soutenons fermement le Gouvernement de Macédoine dans les efforts qu'il déploie pour rétablir la tranquillité sur son territoire. De même, toutes les parties doivent contribuer à l'efficacité des mesures prises en commun par la Force internationale de sécurité au Kosovo et la MINUK le long de la frontière nord de la Macédoine. L'intégrité territoriale et l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues de la République de Macédoine et des autres pays de la région, demeure la préoccupation commune de l'ensemble de la communauté internationale. L'escalade des troubles peut être endémique, mais pour y faire face il faut une optique beaucoup plus large.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Bulgarie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sotirov (Bulgarie) (*parle en anglais*) *:* J'aimerais rendre hommage à la contribution importante que le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Hans Haekkerup, a apportée à la présente réunion du Conseil de sécurité. Je lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de sa tâche difficile.

Comme la Bulgarie s'est associée à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Suède au nom de l'Union européenne, je ne ferais que quelques brefs commentaires en tant que représentant d'un pays voisin à la fois de la République fédérale de Yougoslavie et de la République de Macédoine.

La Bulgarie se félicite du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) qui figure dans le document S/2001/218. Nous nous félicitons de la poursuite de l'application par la MINUK de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et souhaitons indiquer tout particulièrement que la Mission est passée des efforts de relèvement à la reconstruction politique et économique. Toutefois, le Gouvernement bulgare est gravement préoccupé par la violence qui se poursuit au Kosovo pour des raisons ethniques. Il ne saurait y avoir de résultats substantiels au niveau du renforcement des capacités politiques et économiques en l'absence de tolérance et de dialogue interethniques.

Étant préoccupés par la situation sécuritaire dans la zone de sécurité terrestre située au sud de la Serbie, nous nous félicitons de la signature de l'accord de cessez-le-feu, le 12 mars 2001, en tant que mesure positive dans la bonne direction.

La Bulgarie a déjà eu l'occasion d'exprimer sa solidarité envers la République de Macédoine à un moment où son intégrité territoriale et sa sécurité sont mises en péril. Nous considérons que la stabilité de cet État est vitale pour la sécurité de la région. Il est d'une

importance cruciale que l'intégrité territoriale de la République de Macédoine, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, soit préservée et renforcée. Nous félicitons le Gouvernement de la Macédoine de sa retenue et des efforts qu'il déploie pour rechercher des moyens politiques et diplomatiques en vue de faire face aux menaces actuelles. Il est encourageant que tous les acteurs politiques responsables de la République de Macédoine aient appuyé cette démarche constructive du Gouvernement et du Président pour gérer la crise.

Toutefois, les récents actes de provocation et de terrorisme récents, y compris la situation au Tetevo, visent à perturber les relations interethniques en République de Macédoine. Nous partageons donc le point de vue du Gouvernement de Macédoine qui préconise que des mesures urgentes soient prises pour mettre fin à la recrudescence de la violence et calmer la situation.

À cet égard, le Gouvernement bulgare réaffirme sa position selon laquelle l'isolement politique et matériel des extrémistes est d'une importance capitale pour mettre un terme au conflit. De plus, selon nous, le règlement des problèmes dans les zones de conflit le long de la frontière séparant la République de Macédoine et la République fédérale de Yougoslavie (section de Kosovo), se trouve dans la participation active de la Force au Kosovo (KFOR), qui doit prendre toutes les mesures appropriées pour entraver l'approvisionnement des extrémistes et prévenir la contrebande transnationale d'armes et de matériel militaire.

La communauté internationale, y compris les pays de la région, doit assumer ses importantes responsabilités pour assurer la stabilité en République de Macédoine et pour prévenir la poursuite de la déstabilisation à partir du Kosovo. La Bulgarie contribue activement aux efforts de paix et de sécurité en Europe du Sud-Est. Dans ce contexte, nous apportons une assistance militaire et technique à la République de Macédoine.

Je tiens à assurer le Conseil que le Gouvernement bulgare continuera de soutenir toute démarche concrète visant à la pleine application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, y compris les efforts entrepris par M. Haekkerup et son personnel, et ne ménagera aucun effort pour poursuivre et étendre son rôle actif visant à promouvoir la stabilité et la coopération régionale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Yougoslavie.

M Mladenović (Yougoslavie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M. Hans Haekkerup, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), de sa déclaration riche en informations. Je voudrais également féliciter le Secrétaire général de son dernier rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Depuis que M. Haekkerup a assumé ses fonctions de Représentant spécial, une nouvelle phase a commencé dans le travail mené par la présence civile internationale au Kosovo-Metohija, la province autonome de la République yougoslave de Serbie, et il semble, au niveau de ses relations avec le Gouvernement démocratique nouvellement élu. Un processus de coopération a commencé. Des contacts et des entretiens se sont multipliés à tous les niveaux, et la possibilité de mener des communications en direct avec les représentants de la MINUK à Belgrade s'est récemment fait jour. Mon gouvernement souhaite continuer à développer et à améliorer la coopération et se tient prêt à conclure un accord sur le statut de la MINUK qui permettrait de régler un certain nombre de questions en suspens.

Le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie s'engage à appliquer pleinement et de manière constante la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Il poursuivra sa quête d'une solution politique pacifique pour tous les problèmes du Kosovo-Metohija. La résolution du Conseil de sécurité constitue un cadre clair et permet le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie. La position de la Yougoslavie au sujet de la résolution 1244 (1999) a fait l'objet d'un exposé plus détaillé de notre Premier Ministre, Zoran Zizic, lors de l'allocution qu'il a prononcée récemment devant le Conseil de sécurité.

À la suite des changements démocratiques intervenus, le gouvernement de mon pays coopère de manière constructive avec la communauté internationale. Il est grand temps que les autres acteurs impliqués, soucieux de trouver une solution pacifique et politique au problème, portent leurs efforts sur la solution des problèmes graves actuels au Kosovo-Metohija.

Je voudrais citer en particulier la création d'un environnement sûr pour tous les résidents du Kosovo-

Metohija, quelle que soit leur appartenance nationale ou religieuse; la répression vigoureuse de l'extrémisme et du terrorisme; la création de conditions pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées; et la prise de mesures efficaces pour retrouver les personnes disparues et les personnes enlevées depuis l'arrivée de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et de la MINUK dans cette province serbe.

Je dois souligner que nous attendons toujours que ceci se produise et que la situation actuelle au Kosovo-Metohija est inacceptable pour mon gouvernement. Malheureusement, la KFOR et la MINUK sont loin d'avoir rempli le mandat qui leur a été confié par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Il est vrai qu'aucun environnement sûr pour tous les résidents de la province n'a pu être assuré. Grâce à l'adoption d'une série de mesures et/ou à la prise de mesures ou à l'incapacité à le faire, les dispositions claires de la résolution sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie ont été remises en question. La dernière escalade de terrorisme du fait d'extrémistes albanais de souche, dont les victimes sont pour la plupart des Serbes et des non-Albanais, montre de nouveau clairement que les groupes extrémistes albanais n'ont pas été désarmés. Des terroristes continuent d'être recrutés et armés. Ils sont actifs, non seulement dans la zone du Kosovo-Metohija, mais également dans la partie sud de la Serbie, à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de sécurité terrestre ainsi que dans la Macédoine voisine. Les derniers développements spectaculaires montrent que la frontière yougoslave dans la zone du Kosovo-Metohija, près de l'Albanie et de la Macédoine, continue d'être très perméable et qu'il est nécessaire, pour la KFOR et la MINUK, de prendre des mesures plus efficaces pour la contrôler. Tout cela a contribué à dégrader la situation dans la zone du Kosovo-Metohija et aux alentours, ainsi qu'à bloquer le retour des Serbes et autres non-Albanais expulsés. Ce retour est la condition minimale pouvant assurer un Kosovo-Metohija multiethnique et une solution politique durable.

S'agissant des élections à l'échelle du Kosovo, mon gouvernement estime qu'avant de les organiser, il est nécessaire de créer un environnement favorable. Cela suppose d'abord et surtout le retour au Kosovo-Metohija de toutes les personnes expulsées ou déplacées, ainsi que la détermination précise des organes concernés par ces élections et leurs prérogatives – à savoir la mise en place d'un cadre juridique. Nous serions très intéressés d'apporter notre contribution à cet effort. Mon gouvernement est résolu à coopérer avec toutes les parties intéressées, notamment la KFOR et la MINUK, pour traiter de toutes les questions pertinentes. Pour notre part, nous nous efforçons de promouvoir des mesures de confiance. L'adoption récente de la loi d'amnistie n'est qu'un exemple dans ce contexte.

Je saisis cette occasion pour attirer l'attention du Conseil sur les derniers développements liés à la situation au Kosovo-Metohija. Le récent accord sur un cessez-le-feu dans la zone de sécurité terrestre, dans la partie sud de la Serbie, et l'accord entre le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie et la KFOR sur l'entrée des forces yougoslaves dans la partie de la zone longeant la Macédoine, constituent les premiers signes positifs qui pourraient aider à surmonter la crise, porteuse de graves menaces à la paix et à la stabilité régionales.

Même si ces menaces sont encore présentes, mon gouvernement estime que les conditions ont été créées pour la pleine mise en oeuvre des demandes répétées du Conseil de sécurité visant à faire cesser immédiatement la violence et à dissoudre, désarmer et retirer les groupes armés albanais de la zone de sécurité terrestre. Faute de quoi, ces groupes continueront de constituer une grave menace à la sécurité de la population et à la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Serbie et de la République fédérale de Yougoslavie. En outre, des mesures visant la suppression graduelle et complète de la zone de sécurité terrestre contribueraient à une mise en oeuvre globale du plan et du programme des Gouvernements de la République fédérale de Yougoslavie et de la République de Serbie en vue d'une solution pacifique de la crise dans la zone de sécurité terrestre et le sud de la Serbie. J'ai transmis des informations à ce sujet au Conseil de sécurité, lors de sa réunion du 13 février 2001.

La République fédérale de Yougoslavie attend du Conseil de sécurité qu'il appuie à l'unanimité ces efforts constructifs en vue de mettre en oeuvre intégralement le plan et le programme, éliminant ainsi le risque d'une autre crise et de nouvelles menaces à la paix et à la stabilité régionales. Nous croyons que le Conseil de sécurité enverra un message clair à tous ceux qui cherchent à régler les problèmes en recourant à l'extrémisme et au terrorisme, à savoir que cette approche ne sera pas tolérée et qu'elle se heurtera à la ferme condamnation et à l'action résolue de la communauté internationale.

Avant de terminer, je voudrais simplement dire que la présente séance du Conseil de sécurité ne constitue pas l'occasion appropriée pour lire des articles de presse et y répondre, et je m'abstiendrai donc de faire des observations sur les accusations qui ont été portées précédemment.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à M. Haekkerup pour répondre brièvement aux observations faites et aux questions soulevées.

M. Haekkerup (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord exprimer mes remerciements aux membres du Conseil de sécurité pour leur appui à la mission que nous entreprenons. Je voudrais répondre à certaines des questions posées.

Premièrement, s'agissant du cadre juridique, une question a été soulevée par l'Ambassadeur de Singapour sur le fait que ce cadre constitue une étape vers l'indépendance. Je pense que nous avons été très prudents, en traitant du cadre juridique, et dit clairement qu'il ne préjuge pas du règlement politique final. Il est important que nous restions dans les limites de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Cela signifie que les questions liées à la souveraineté et au règlement politique final ne doivent pas être traitées. Elles doivent être laissées de côté. La façon dont nous agirons en la matière est que les pouvoirs liés à la question de souveraineté constitueront des prérogatives réservées au Représentant spécial du Secrétaire général jusqu'au règlement politique final. Je pense pouvoir confirmer qu'il ne s'agit pas d'une étape vers l'indépendance. Par ailleurs, je pense que c'est une mesure très importante, qui pourrait faciliter un règlement politique final.

La question des retours de personnes déplacées – les Serbes du Kosovo vivant en Serbie même – est très importante. Comme les membres les savent, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et l'ONU sont attachées au retour des personnes déplacées. Par ailleurs, cela ne peut se faire à plus grande échelle que si les conditions de sécurité sont réunies. Nous nous efforçons d'arriver à cette situation. Une étude sur les retours a été faite, et un simple retour de quelques milliers de personnes nécessiterait 1 000 soldats supplémentaires de la Force au Kosovo (KFOR) pour les protéger. Vu la présente situation sécuritaire, elles ne peuvent être protégées que dans des enclaves par des forces de sécurité, à savoir la KFOR. Il existe donc des limites considérables aux retours éventuels aujourd'hui. Il s'agit plutôt de créer les conditions de base à des retours ultérieurs à plus grande échelle.

S'agissant de la question des élections, il est très important que nous soulignions le fait que la date limite – le jour où les intéressés ont quitté le Kosovo – au-delà de laquelle on ne serait pas admis à voter éventuellement devrait être le 1er janvier 1998. Cela signifie qu'un grand nombre de personnes déplacées en Serbie pourront participer aux élections. Nous essayons, avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie, de trouver une façon d'organiser l'inscription et la participation aux élections des personnes déplacées. Nous pensons qu'il s'agit là d'un aspect très important, qui signifie avec force que nous considérons leur capacité de retourner au Kosovo comme un objectif à atteindre ultérieurement.

Je voudrais remercier en particulier le représentant de la République fédérale de Yougoslavie de ses propos sur notre coopération. Je pense qu'il est très important qu'il y ait des consultations directes entre les autorités de la République fédérale de Yougoslavie et la MINUK. Je voudrais aussi m'associer aux membres qui ont déploré le retrait des Serbes du Kosovo du Groupe de travail en affirmant que nous aimerions les voir reprendre leur participation au Groupe. Je voudrais également dire que ce ne sera pas là un point décisif, dans l'une ou l'autre éventualité. De toute façon, nous nous consulterions avec les autorités yougoslaves sur ces questions. Comme cela a également été souligné, nous avons ouvert les canaux nécessaires à cette fin à travers le bureau de la MINUK à Belgrade. Comme les membres le savent, il y a également un représentant de la République fédérale de Yougoslavie au Kosovo. C'est là l'autre voie, mais nous utiliserions certainement des canaux directs et rencontrerions les représentants du Gouvernement yougoslave pour être sûrs que la République fédérale de Yougoslavie participe à ce processus.

Une question a été posée quant au texte final, une fois que le groupe de travail aura terminé ses travaux, et je voudrais souligner encore une fois, comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport, qu'il m'appartiendra de prendre la décision finale s'il n'y a pas de consensus au sein du groupe de travail au sujet du cadre juridique.

On a également souligné qu'il était important de fixer la date des élections. Le représentant des États-Unis a soulevé ce point, et je suis d'accord avec lui. Dès que le cadre juridique aura été mis en place, je prendrai une décision quant à la date des élections. Cette décision sera importante pour les Albanais du Kosovo. En fait, la tenue des élections vise à faire en sorte qu'ils aient des représentants élus pour parler en leur nom, bien sûr dans le cadre de la résolution 1244 (1999). Je pense qu'il est très important que nous franchissions cette étape.

J'estime également qu'il y a un certain degré de paralysie dans le climat politique au Kosovo, dans l'attente des élections. Je pense qu'après les élections, il pourrait y avoir plus de changements dans les positions des représentants des Albanais du Kosovo. À mon avis, il y a donc de bonnes raisons d'insister pour que les élections aient lieu dès que possible, mais le cadre juridique doit d'abord être en place, car, comme cela a été souligné par de nombreux membres du Conseil, nous devons avoir une définition précise des organes pour lesquels nous allons élire des représentants ainsi que des compétences de ces organes.

Je ferais de mon mieux pour faire en sorte que toutes les minorités et les communautés participent aux élections, et que cette participation soit aussi large que possible. Par contre, je pense que nous devons dire que même si certaines minorités ne participent pas, nous devrions aller de l'avant et tenir les élections. Nous ferons tout notre possible pour éviter pareille situation. Nous estimons, dans la mesure du possible, que tout le monde doit participer.

Enfin, il y a eu une question sur la situation sécuritaire comme une condition préalable aux élections. Bien sûr, la situation sécuritaire ne peut être telle qu'elle empêche la tenue des élections, mais je ne pense pas que ce sera le cas. Je considère en fait les élections sous un autre angle : je pense qu'elles sont une condition préalable à l'amélioration de la sécurité. J'estime donc qu'il est important d'aller de l'avant dès que le cadre juridique sera en place.

Je voudrais également répondre brièvement aux commentaires faits sur notre coopération avec la République fédérale de Yougoslavie. J'ai déjà souligné le fait que nous souhaitions ouvrir les voies de la communication. Nous avons déclaré dès le départ que nous voulions ouvrir un bureau de la MINUK à Belgrade. Nous pensons qu'une entente est déjà intervenue au sujet de l'établissement de ce bureau.

Pour ce qui est de l'accord relatif au statut de la mission pour la MINUK et la KFOR, je ne pense pas qu'il s'agisse d'une question qu'il nous faut aborder.

Cependant, je voudrais une fois de plus appuyer ce qui a déjà été dit, particulièrement par le représentant des États-Unis, à propos du fait que la participation des Serbes du Kosovo est essentielle au processus que nous entamons maintenant. Nous demandons donc à la République fédérale de Yougoslavie de faire tout son possible pour s'assurer que nous atteignions cet objectif, et pour premièrement, bien sûr, soutenir une participation à l'élaboration du cadre juridique, et ensuite pour inciter les Serbes du Kosovo à s'inscrire sur les listes électorales, à participer aux élections et à occuper les sièges qui leur sont réservés au sein des assemblées municipales et, bien sûr, après les élections, au sein de l'Assemblée du Kosovo. Je considère cela comme un processus, et j'estime que c'est très important. La Jamaïque a mentionné Mitrovica. Ce n'est que l'un des aspects de l'ensemble du processus, et je pense qu'il est très important que ce processus soit enclenché, car bon nombre des choses que nous voulons faire dépendent des petits pas que nous franchissons maintenant pour amorcer le processus. Il me tarde de coopérer étroitement avec la République fédérale de Yougoslavie afin d'entreprendre ce processus, car je crois qu'il s'agit d'une condition préalable à toutes les choses que nous voulons accomplir.

En ce qui concerne la loi d'amnistie, plusieurs pays ont indiqué qu'ils se félicitaient des mesures déjà prises, mais ont également souligné qu'il nous fallait aller plus loin et faire en sorte que les prisonniers politiques soient rapatriés au Kosovo. Nous sommes certainement prêts à examiner les divers cas en fonction des normes internationales, si cela peut contribuer à régler le problème. Toutefois, je pense également que le retour des prisonniers est un préalable pour faire avancer une question très importante qui a également été abordée par plusieurs pays ici, à savoir la question des personnes disparues. Selon moi, tant les Serbes du Kosovo que les Albanais du Kosovo ont intérêt à découvrir la vérité, et cela ne sera pas possible à moins qu'il y ait une coopération très étroite entre la République fédérale de Yougoslavie et la MINUK.

Il y a également eu certaines observations sur le Presevo et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Je dois dire que puisque ces éléments ne sont pas mentionnés dans la résolution 1244 (1999), il ne s'agit pas d'une responsabilité directe de la MINUK. Toutefois, je voudrais bien sûr souligner – comme l'a également dit la Colombie – qu'il y a, dans ces situations, un risque de débordement vers le Kosovo, comme il est possible qu'il y ait des liens entre le Kosovo, la Serbie proprement dite et l'ex-République yougoslave de Macédoine. Par conséquent, je pense qu'il est important que nous nous attaquions à ces questions, et je voudrais souligner que la MINUK et la KFOR souhaitent coopérer étroitement afin de les régler. Nous sommes également impatients, comme l'Irlande l'a mentionné, de coopérer avec les observateurs de l'Union européenne afin de trouver une solution à cette question. Je pense qu'il doit d'abord et avant tout s'agir d'une solution politique, mais qui doit être appuyée par la force. Cela importe pour régler la question, et je peux assurer le Conseil que la KFOR – comme elle me l'a assuré – fera tout en son pouvoir pour contribuer à ce processus.

En ce qui concerne l'ex-République yougoslave de Macédoine, c'est la même chose que pour Presevo. La MINUK et la KFOR ont fermement l'intention de tenter de contribuer à un règlement. Je pense qu'il doit s'agir, au premier chef, d'un règlement politique, mais en même temps, la KFOR aura la tâche de fermer la frontière, dans la mesure du possible. La KFOR s'acquitte de cette tâche – comme elle doit le faire – en étroite coopération avec le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Il importe également que la MINUK fasse efficacement pression sur les dirigeants politiques des Albanais du Kosovo pour qu'ils condamnent les actes extrémistes commis en ex-République yougoslave de Macédoine. Je pense cependant qu'il est très important que, dans toute la société kosovar, la condamnation des extrémistes soient très répandue et énergique. Pour nous, il s'agit aussi d'éviter toute forme de débordement de la situation, en terme de réfugiés, comme cela a aussi été indiqué. Nous sommes certainement prêts à essayer de régler cette partie de la question. D'abord et avant tout, nous devons éviter de créer l'afflux de réfugiés vers le Kosovo, et nous nous efforcerons certainement de contribuer à cet effort.

Je voudrais également aborder la question des points de passage de la frontière, car j'estime qu'il est très important de fermer la frontière. Pour le Kosovo, les passages frontaliers à Blace et la route menant à Tetevo sont vitaux pour l'économie. Cela signifie que la fermeture des points de passage n'élimine pas réellement, à mon avis, les actes terroristes ou extrémistes, mais ont un impact important sur les citoyens du Kosovo et les possibilités économiques qui s'offrent à eux. Je demande par conséquent au Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine de rouvrir les deux points de passage de la frontière.

Je tiens également à dire quelques mots sur la criminalité et le maintien de l'ordre. Le représentant des États-Unis a souligné, à l'instar d'autres pays, dont la Colombie, la nécessité de s'attaquer à la criminalité organisée. Cela figure très haut sur la liste de nos priorités. Une unité spéciale a été créée pour recueillir les renseignements nécessaires sur la criminalité organisée. Je ne pense pas que la criminalité organisée n'existe qu'au Kosovo. En fait, c'est un phénomène international qui ne connaît pas de frontières. Je suis certain que l'une des voies de communications – pour les biens et autres – passe par le Kosovo, et il est très important que nous tentions de remédier à cette situation. Je me réjouis de l'appui que nous recueillons à cet égard. Mais je dois également dire au Conseil qu'il ne faut pas attendre des résultats rapides, car la lutte contre la criminalité organisée, comme le savent bien certains membres du Conseil, est très compliquée. La mise en place de structures appropriées sera cruciale pour augmenter nos chances à l'avenir. Le terrorisme n'affecte certainement pas seulement le Kosovo, mais tout le reste des Balkans et de l'Europe.

Je remercie les pays qui ont appuyé l'idée de nommer des juges et des procureurs internationaux supplémentaires.

Une question a été posée concernant les armes. Je peux assurer le Conseil qu'il y a trop d'armes au Kosovo et que nous nous efforçons de faire face à ce problème. Je pense que de nombreuses armes y étaient avant le conflit – particulièrement en ce qui concerne la batterie antiaérienne mentionnée par la représentante de la Jamaïque et confisquée l'autre jour. Je ne pense pas que cela implique des armes récemment arrivées, ce qui ne veut pas dire qu'il ne nous faut pas faire face à ce problème.

On assiste à une prolifération d'armes légères, pas seulement au Kosovo mais dans toute la région, et nous devrions faire notre possible pour y mettre un terme. Nous avons, en conséquence, promulgué une réglementation sur les armes et mis au point un système prévoyant des permis de port d'arme pour les

particuliers. Nous avons aussi fixé une période d'amnistie pendant laquelle les particuliers pourront remettre leurs armes. Toutefois, au terme de cette période, les personnes trouvées en possession d'armes s'exposeront à des peines très sévères, surtout si celles-ci sont nombreuses. Je ne pense pas qu'il se fasse un trafic important d'armes lourdes à travers le Kosovo, contrairement à ce qui est le cas pour les armes légères.

La Colombie a également soulevé une question portant sur le renforcement du maintien de l'ordre. Nous nous sommes efforcés de renforcer la coopération et d'obtenir une utilisation des ressources plus rationnelle. Nous tentons également de spécialiser la police et l'appareil judiciaire et de lutter contre des crimes plus graves, comme je l'ai dit précédemment.

Comme l'a mentionné le représentant de l'Ukraine, le trafic des êtres humains est l'un des domaines où nous avons déjà adopté une réglementation. Nous avons déjà obtenu certains résultats s'agissant de rapatrier les personnes.

Je voudrais également dire quelques mots à propos des Albanais du Kosovo. J'ai déjà abordé cette question. Toutefois, le représentant des États-Unis a employé des termes très forts. C'est là une question très importante. Je l'ai déjà dit aujourd'hui, mais je le répète à l'attention des dirigeants des Albanais du Kosovo : ils doivent s'exprimer clairement – et je pense d'ailleurs qu'ils l'ont fait – et faire passer le message à leur peuple qu'il nous faut isoler le terrorisme.

Une question a été posée, je crois, par la Colombie ou Singapour à propos de la manière dont de nombreux Albanais du Kosovo appuient les terroristes. Je dois dire qu'il me semble que leur nombre est très restreint. Mais ce chiffre est toutefois suffisamment élevé pour leur permettre d'opérer – et c'est là un problème. Nous devons parvenir à une situation où les partisans du terrorisme sont si peu nombreux que les Albanais du Kosovo feront rapport sur leurs activités et s'assureront ainsi qu'il y est mis fin. J'espère que les événements qui se déroulent en ce moment feront progresser dans ce sens, simplement parce qu'on reconnaît de plus en plus que ce qui se passe dans la région – ces actes extrémistes – n'est pas dans l'intérêt des Albanais du Kosovo. Cela est de plus en plus reconnu.

Singapour et la Jamaïque ont également soulevé une question concernant la réconciliation. Je pense que c'est là l'un des éléments qui a fait défaut. Des déclarations claires à propos des activités criminelles perpétrées dans le passé pourraient mener à une réconciliation. Je pense qu'il s'agit là d'un des domaines sur lequel nous devrions travailler. Comme l'a mentionné le représentant du Bangladesh, la question des personnes disparues pourrait être une étape importante en la matière, car ces communautés ont un intérêt réel à traiter de cette question.

Enfin, il y a eu une question sur une éventuelle visite du Conseil de sécurité au Kosovo. Je voudrais dire que je me féliciterais d'une telle visite à un moment approprié. Nous devons évidemment prendre en compte la situation sécuritaire. De même, il est clair qu'une telle visite devrait être utile en ce qui concerne l'application de la résolution 1244 (1999). Comme les membres du Conseil le savent, nous devons examiner la situation. À l'heure actuelle, la situation sécuritaire est difficile. Par conséquent, les dates et l'itinéraire devraient être examinés avec beaucoup de prudence. Je crois qu'il nous faudra étudier la possibilité d'une telle mission lorsque la situation le permettra.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Haekkerup pour ses précisions.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a donc achevé ses travaux pour cette séance.

Je voudrais informer les membres du Conseil que les travaux sur le projet de déclaration présidentielle se poursuivent. La prochaine séance, dont l'objet est d'adopter le projet de déclaration présidentielle, commencera à 16 heures.

La séance est levée à 14 h 25.